

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 225

28 janvier 2016

SOMMAIRE

Acheron Portfolio Corporation (Luxembourg)	Green Clean S.A.	10799	10762
Advent Ship (Luxembourg) Holding S.à r.l.	Highbridge Mezzanine Partners Offshore Lux S.à r.l.	10756	10765
Agro-Farming Services S.A.	Insurance Resources International S.A.	10757	10763
Buro Center Kiem S.A.	International Campus Freiburg II S.à r.l. ...	10799	10763
Cana Tera S.C.A.	Inversiones Bren S.A.	10757	10763
Cargill International Luxembourg 4 S.à r.l.	IVB	10757	10764
Carrot River Holding S.à r.l.	JL Invest S.à r.l.	10758	10764
Catore S.A.	Keythong International Limited S.A.	10758	10764
Chaves Café S.à r.l.	Lamp International S.à r.l.	10758	10764
C.T. - A & A S.A.	Le Logis S.A.	10757	10764
CVIC II Lux Sub Holdings S.à r.l.	Luxaviation Holding Company	10800	10798
Damco Solutions S.à r.l.	NG Luxembourg 4 S.à r.l.	10800	10800
DC Harlow Investco S.à r.l.	Royal Capital Investments S.à r.l.	10757	10765
Degroof Holding Luxembourg S.A.	Sans Despartir S.A.	10760	10755
Degroof Holding Luxembourg S.A.	Scaht Architecture & Développement S.A. ...	10761	10756
Digital Services XXXVI 10 S.C.Sp	SCPack Holdings Management S.à r.l.	10800	10756
Digital Services XXXVI 12 S.C.Sp	Sefani S.A.	10759	10756
Digital Services XXXVI 13 S.C.Sp	SH Findel S.à r.l.	10760	10765
Digital Services XXXVI 1 S.C.Sp.	Skillfinder S.à r.l.	10759	10777
Digital Services XXXVI 8 S.C.Sp.	Smart Nutrition S.A.	10760	10754
Digital Services XXXVI (GP) S.à r.l.	Sonnenberg S.à r.l.	10759	10754
Dream GP S.à r.l.	Sunelec Berdorf S.C.	10788	10797
East Lodge Capital Credit Opportunities (Luxembourg) S.à r.l.	Sun Microsystems Investments S.à r.l.	10761	10754
Eliot Luxembourg Holdco S.à r.l.	Swissport Group S.à r.l.	10761	10755
EuroRidge Solar Holding S.à r.l.	Swissport Investments S.A.	10762	10755
Garlaban S.A.	T-C PEP Holding S.à r.l.	10762	10797
Germont Investments S.à r.l.	Teramy Investments S.à r.l.	10762	10798
	The Enterprise Expansion Fund		10798
	Wind Finance SL S.A.		10799

Smart Nutrition S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 183.461.

Les Actionnaires de Smart Nutrition S.A. (la Société) ont décidé de déménager le siège social de la société avec effet immédiat. La nouvelle adresse est: 18 rue de l'Eau L-1449 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes Confide informe la Société de son changement de numéro d'immatriculation et de sa nouvelle adresse. Le nouveau numéro est RCS B169895 et la nouvelle adresse: 68 Avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg.

L'administrateur unique Séverine Hassler informe la Société de son changement d'adresse professionnelle au 18 rue de l'Eau L-1449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 Novembre 2015.

Référence de publication: 2015188083/17.

(150208848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2015.

Sonnenberg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2529 Howald, 45, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 188.917.

EXTRAIT

En date du 4 novembre 2015, l'associée unique de la société a:

- nommé en qualité de Gérant B de la société, Monsieur Samuel PLUCZENIK, né le 27 mai 1956 à Anvers (Belgique), demeurant à B-2018 Anvers, 25 Korte Leemstraat;

- nommé en qualité de gérante A, Madame Delphine DEICHTMANN, née le 15 mars 1980 à Strasbourg (France), demeurant professionnellement à L-2529 Howald, 45 rue des Scillas, en lieu et place de son mandat de gérante B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Howald, le 17 novembre 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015188084/15.

(150209903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2015.

Sun Microsystems Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 330.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 107.237.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 18 Novembre 2015 que Madame Claire Sabbatucci, née le 24 Juin 1984 à Thionville (France), ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg, a été nommée gérant B de la Société avec effet au 14 Novembre 2015, pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Walter Tocco, gérant B démissionnaire.

Le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Brian Kelly, gérant A;

- Smaïn Bouchareb, gérant B;

- Claire Sabbatucci, gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 Novembre 2015.

Pour Sun Microsystems Investments S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015188088/21.

(150209631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2015.

Swissport Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 201.404.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la société prises en date du 13 novembre 2015 que:

1. La démission de Madame Virginie GUILLAUME, en tant que gérant de catégorie B de la Société a été acceptée avec effet au 13 novembre 2015,

2. Monsieur Maksud AHMADKhanov, né le 5 juin 1978 à Baku, Azerbaïdjan, résidant professionnellement au 9, Allée Scheffer, L-2520, Luxembourg a été nommé gérant de catégorie B de la Société avec effet au 13 novembre 2015, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 19 novembre 2015.

Référence de publication: 2015188091/18.

(150210100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2015.

Swissport Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 201.436.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'actionnaire unique de la société prises en date du 13 novembre 2015 que:

1. la démission de Madame Virginie GUILLAUME, en tant que administrateur de catégorie B de la Société a été acceptée avec effet au 13 novembre 2015.

2. Monsieur Maksud AHMADKhanov, né le 5 juin 1978 à Baku, Azerbaïdjan, résidant professionnellement au 9, Allée Scheffer, L-2520, Luxembourg a été nommé administrateur de catégorie B de la Société avec effet au 13 novembre 2015, pour une durée de six ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 19 novembre 2015.

Référence de publication: 2015188092/17.

(150210098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2015.

Sans Despartir S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 55.488.

—
Par décisions prises par l'Associé unique de la Société en date du 16 novembre 2015:

1. Révocation du mandat de Commissaire aux Comptes de Comptabilité et Gestion avec effet immédiat.

2. Luxembourg International Consulting S.A. en abrégé «Interconsult», avec siège au 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, RCS Luxembourg B40312, est nommée à la fonction de Commissaire aux Comptes avec effet immédiat. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2015.

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2015188098/16.

(150210058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2015.

Scaht Architecture & Développement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 100.878.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle réunie en date du 21 octobre 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-et-un octobre à dix heures, les actionnaires de la société SCAHT ARCHITECTURE & DEVELOPPEMENT S.A., susvisée, se sont réunis en assemblée générale ordinaire, tenue au siège social et ont pris la résolution suivante:

L'Assemblée décide de nommer un administrateur supplémentaire:

- Monsieur Thierry MARLAIR, né le 13/01/1970 à Namur (Belgique), et demeurant à B-5190 Jemeppe-sur-Sambre, 38, Rue Van-Cutsem.

Son mandat est valable jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2018.

Pour extrait conforme

Les membres du bureau

Référence de publication: 2015188099/17.

(150209306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2015.

SCPack Holdings Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 166.916.

—
Par résolutions prises en date du 2 novembre 2015, l'associé unique a décidé d'accepter la démission d'Isabelle Arker, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, de son mandat de gérant de catégorie B, avec effet au 30 octobre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2015.

Référence de publication: 2015188102/13.

(150209831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2015.

Sefani S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 144.828.

—
Dorénavant, Madame Valérie WESQUY, née à Mont-Saint-Martin (France) le 6 mars 1968, demeurant professionnellement au 19, Boulevard Grande-duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg sera inscrite sous le nom de Madame Valérie RAVIZZA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2015.

Référence de publication: 2015188103/12.

(150209905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2015.

Advent Ship (Luxembourg) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 154.655.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2015.

Référence de publication: 2015188219/10.

(150211369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2015.

Agro-Farming Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 179.851.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 9 novembre 2015

La cooptation de M. Thierry SIMONIN en tant qu'Administrateur en remplacement de M. Diogo ALVES, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2018.

Fait à Luxembourg, le 9 novembre 2015.

Certifié sincère et conforme

AGRO-FARMING SERVICES S.A.

Référence de publication: 2015188245/13.

(150210935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2015.

C.T. - A & A S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1611 Luxembourg, 49-51, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 74.654.

—
Par la présente, je soussigné, M. Luca DI FINO a l'honneur de vous informer que je me démetts de mon poste de liquidateur au sein de votre société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 11 novembre 2015.

Luca DI FINO.

Référence de publication: 2015188334/10.

(150211241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2015.

Cana Tera S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 30, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 201.545.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 novembre 2015.

Référence de publication: 2015188338/10.

(150210330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2015.

Cargill International Luxembourg 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 150.968.

—
Il est porté a la connaissance du Registre de Commerce que l'adresse de Monsieur Pierre-Jean Oger a changé comme suit:

- adresse précédente: 123, rue des Tilleuls, B-6700 Arlon

- adresse actuelle: 11 - 13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2015.

Référence de publication: 2015188339/14.

(150210438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2015.

DC Harlow Investco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 191.235.

—
Veuillez noter la rectification apportée au prénom suivant:

Mr. François-Xavier Goossens au lieu de Mr. François Goossens.

Luxembourg, le 20/11/2015.

Pour avis sincère et conforme

Pour DC Harlow Investco S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015188405/13.

(150210796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2015.

Carrot River Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 190.469.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 19 novembre 2015:

1. que la révocation de Mme Federica Samuelli en tant que gérante de classe B est acceptée avec effet au 02 novembre 2015;

2. que Mme Barbara Neuerburg avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommée nouvelle gérante de classe B avec effet au 02 novembre 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 20 novembre 2015.

Référence de publication: 2015188341/15.

(150211269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2015.

Catore S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5863 Hesperange, 14, allée de la Jeunesse Sacrifiée 1940-1945.

R.C.S. Luxembourg B 191.087.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 octobre 2015

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social à compter de ce jour.

Le siège social de la société a été transféré au 14 Allée de la Jeunesse Sacrifiée 1940-1945, L-5863 Hesperange Luxembourg, le 30 octobre 2015.

Référence de publication: 2015188354/12.

(150211104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2015.

Chaves Café S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 101, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 154.283.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 11 novembre 2015

Première résolution

L'assemblée générale constate la révocation de Monsieur Luis Miguel DIEGUES CARVALHO DOS ANJOS, né le 18 mars 1975, de son poste de gérant administratif.

Deuxième résolution

Est nommée gérante unique de la société, Madame Dulce DE JESUS PEREIRA, née le 20 février 1976, demeurant à 11A, rue de Luxembourg, L-7330 Heisdorf.

Troisième résolution

La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature de la gérante unique.

Mme Dulce DE JESUS PEREIRA.

Référence de publication: 2015188359/18.

(150211381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2015.

Digital Services XXXVI (GP) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.956,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 194.430.

—
EXTRAIT

Digital Services XXXVI S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, a changé d'adresse, et a, à présent, son siège social au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 20 novembre 2015.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2015188383/19.

(150210763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2015.

Digital Services XXXVI 1 S.C.Sp., Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 195.533.

—
EXTRAIT

Digital Services XXXIV (GP) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, a changé d'adresse, et a, à présent, son siège social au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 20 novembre 2015.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2015188384/18.

(150210761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2015.

Digital Services XXXVI 12 S.C.Sp, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 196.011.

—
EXTRAIT

Digital Services XXXIV (GP) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, a changé d'adresse, et a, à présent, son siège social au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 20 novembre 2015.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2015188387/18.

(150210751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2015.

Digital Services XXXVI 13 S.C.Sp, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 196.017.

—
EXTRAIT

Digital Services XXXIV (GP) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, a changé d'adresse, et a, à présent, son siège social au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 20 novembre 2015.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2015188388/18.

(150210750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2015.

Digital Services XXXVI 8 S.C.Sp., Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 195.552.

—
EXTRAIT

Digital Services XXXIV (GP) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, a changé d'adresse, et a, à présent, son siège social au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 20 novembre 2015.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2015188397/18.

(150210754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2015.

Degroof Holding Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 28.259.

—
Extrait du Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 6 novembre 2015

Il résulte des délibérations et décisions du conseil d'administration tenu au siège social le 6 novembre 2015 que:

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de nommer Monsieur Geert De Bruyne, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, comme Président, pour une durée équivalente à celle de son mandat d'administrateur.

Pour extrait conforme

Degroof Holding Luxembourg S.A.

Gilles Firmin / Marion de Bodt

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015188407/16.

(150210418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2015.

Degroof Holding Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 28.259.

—

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 6 novembre 2015

Il résulte des délibérations et décisions de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement au siège social le 6 novembre 2015 que:

L'Assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Patrick Keusters de sa fonction d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration avec effet au 30 juin 2015. L'Assemblée générale prend également acte de la démission de Monsieur Etienne de Callatay de sa fonction d'Administrateur avec effet au 30 septembre 2015.

L'Assemblée générale décide de nommer pour deux ans, Madame Nathalie Basyn, demeurant professionnellement au 44, rue de l'Industrie, B-1040 Bruxelles en qualité d'Administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017, qui se tiendra en 2018.

L'Assemblée générale décide de nommer pour deux ans, Monsieur Gilles Firmin, demeurant professionnellement au 44, rue de l'Industrie, B-1040 Bruxelles en qualité d'Administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017, qui se tiendra en 2018.

Pour extrait conforme

Degroof Holding Luxembourg S.A.

Geert De Bruyne / Marion de Bodt

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015188408/23.

(150210418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2015.

East Lodge Capital Credit Opportunities (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 194.000.

—

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société en date du 22 janvier 2015

En date du 22 janvier 2015, le conseil de gérance de la Société a pris la résolution suivante:

- de nommer ERNST & YOUNG, une société anonyme, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à l'adresse suivante: 7, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B47771, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2015.

East Lodge Capital Credit Opportunities (Luxembourg) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015188421/17.

(150210441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2015.

Eliot Luxembourg Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 117.554.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2015.

Référence de publication: 2015188424/10.

(150210608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2015.

EuroRidge Solar Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 153.134.

L'adresse de l'associé Jean-Marie Rochefort a changé et est désormais au 26, chemin de Marly, 1263 Crassier, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2015.

Référence de publication: 2015188434/11.

(150210891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2015.

Germont Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 22, rue de Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 170.580.

Veillez noter le transfert du siège social du 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg au 22, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, et ce avec effet au 1^{er} Octobre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2015.

Pour Germont Investments S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2015188506/14.

(150210474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2015.

Green Clean S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 170.102.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 20 novembre 2015.

Référence de publication: 2015188526/10.

(150211255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2015.

Garlaban S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 99.955.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale tenue exceptionnellement en date du 12 novembre 2015

- Les mandats d'Administrateur de Monsieur Ahcène BOULHAIS, employé privé, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L- 2086 Luxembourg, de Madame Anne-Marie GREGIS, employée privée, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L- 2086 Luxembourg, et de Madame Natalia VENTURINI, employée privée, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L- 2086 Luxembourg et le mandat de Commissaire aux Comptes de FIN-CONTRÔLE S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans. Ils viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2021.

Fait à Luxembourg, le 12 novembre 2015.

Certifié sincère et conforme

GARLABAN S.A.

Référence de publication: 2015188537/17.

(150211138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2015.

Insurance Resources International S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 27.808.

Suivant une décision de l'Assemblée Générale extraordinaire des associés du 16.10.2015 de la société INSURANCE RESOURCES INTERNATIONAL S.A. il a été décidé:

1. l'administrateur Madame Carole Giovannacci sera remplacé par Madame Arlette Siebenaler, née le 27.07.1958 à Ettelbruck, demeurant professionnellement à 6, Avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2021

2. de prolonger le mandat d'administrateur de Monsieur Emile Wirtz et de Monsieur Michael Ernzerhof jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2021.

3. de prolonger le mandat de commissaire aux comptes, Invest Control S.à.r.l., jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2021.

4. Suivant une décision du Conseil d'Administration du 21.09.2015, il a été décidé de prolonger le mandat de l'administrateur délégué de Monsieur Emile Wirtz jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2021

Luxembourg, le 16.10.2015.

Référence de publication: 2015188632/19.

(150211412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2015.

International Campus Freiburg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 199.524.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 30 octobre 2015

1. M. Ferrie RINGBURG a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.

2. M. Thorsten JOERSS, administrateur de sociétés, né à Düsseldorf (Allemagne), le 20 juin 1963, demeurant professionnellement au L-2453 Luxembourg, 19, rue de Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 18 novembre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour International Campus Freiburg II S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015188611/17.

(150210435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2015.

Inversiones Bren S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 123.601.

EXTRAIT

Par résolution écrite de l'administrateur-délégué en date du 19 novembre 2015, l'administrateur-délégué a décidé d'adopter la résolution suivante:

Le siège social de la société a été transféré du 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg à 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2015188636/16.

(150210662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2015.

IVB, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 13-15, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 7.162.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2015188641/10.

(150211631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2015.

JL Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.002.034,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 172.434.

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales du 28 septembre 2015 que Madame Sarah LACOURTE a cédé une part sociale à Madame Isabelle EPP.

Luxembourg, le 19 novembre 2015.

Certifié sincère et conforme

Pour JL INVEST S.à r.l.

Référence de publication: 2015188652/13.

(150210827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2015.

Lamp International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 137.565.

Il convient de noter que Monsieur Walter TOCCO, Gérant de Classe B réside désormais professionnellement à l'adresse suivante:

- 12C, Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 Novembre 2015.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015188676/15.

(150210565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2015.

Keythong International Limited S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 135.965.

Par la présente je vous informe de ma démission de mon mandat d'administrateur de votre société avec effet immédiat.
Luxembourg, le 13/11/2015. Luc Sunnen.

Référence de publication: 2015188662/9.

(150211116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2015.

Le Logis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 153.100.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'administrateur unique de la société Le Logis S.A. prise au siège social le 10 Novembre 2015 que:

La société Engelwood Global Services, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au 3/A rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B191261, a été révoqué à la fonction de dépositaire au sens de la loi du 28 juillet 2014, responsable de la conservation des actions au porteur de la société Le Logis S.A.

Pour extrait conforme

Pour la société

Le Logis S.A.

Référence de publication: 2015188680/17.

(150210331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2015.

Highbridge Mezzanine Partners Offshore Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 140.132.

L'Associé Unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- Démission de Ralf Voelker, de son poste de gérant B avec effet au 31 octobre 2015;

- Nomination de Jan Lubawinski, né le 11 février 1976, à Berlin-Friedrichshain, Allemagne, ayant pour adresse professionnelle le 46A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, au poste de gérant B avec effet au 1^{er} novembre 2015, pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Highbridge Mezzanine Partners Offshore Lux S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Mandataire

Référence de publication: 2015188566/17.

(150210911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2015.

SH Findel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5c, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 179.382.

Afin de mettre à jour les données déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, veuillez noter que l'adresse de la Société est 5c Rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg (au lieu de 5 Rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un Mandataire

Référence de publication: 2015188108/12.

(150210105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2015.

Royal Capital Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 91.529.461,50.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 197.944.

In the year two thousand and fifteen, on the fourth day of November,

Before Maître Danielle KOLBACH, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

A. IV Investments Limited, a limited company, incorporated under the laws of Guernsey with registration number 60877 and whose registered office is at 2nd Floor, Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, Guernsey ("IV Investments Limited"),

B. Mr. Manish Mittal, a national of the United Kingdom, born in Eldoret, Kenya on 17 October 1973, with his professional address at c/o Mid Europa Partners LLP, South West House, 11a Regent Street, London SW1Y 4LR,

(A and B being hereinafter referred to as the "Initial Shareholders"),

hereby represented by Mrs Sara Lecomte, private employee, residing professionally in Redange-sur-Attert, by virtue of a power of attorney under private seal given,

C. Mr. Fady Constantin Chreih, born in Bucharest, Romania, on 8 March 1982, with his professional address at 2 Ioan Caragea Voda Str., 1st floor, apartment 1, District 1, Bucharest, Romania, a national of Romania ("Mr. Chreih"),

hereby represented by hereby represented by Mrs Sara Lecomte, private employee, residing professionally in Redange-sur-Attert, by virtue of a power of attorney under private seal given,

D. Mrs. Olimpia Enache, born in Slobozia, Romania, on 21 December 1973, with her professional address at 13 Belgrad Str, Otopeni, Ilfov County, Romania, a national of Romania ("Mrs. Enache"),

hereby represented by hereby represented by Mrs Sara Lecomte, private employee, residing professionally in Redange-sur-Attert, by virtue of a power of attorney under private seal given,

E. Mrs. Daniela Petra, born in Bucharest, Romania, on 27 October 1969, with her professional address at 16-20 Postasului str., District 3, Bucharest, Romania, a national of Romania ("Mrs. Petra"),

hereby represented by hereby represented by Mrs Sara Lecomte, private employee, residing professionally in Redange-sur-Attert, by virtue of a power of attorney under private seal given,

F. Mrs. Luiza Georgiana Stroe, born in Filipestii de Tirg, Romania on 30 April 1982, with her professional address at 4 Ritmului str., block 438, stair 2, 4th floor, apartment 68, District 2, Bucharest, Romania, a national of Romania ("Mrs. Stroe"),

hereby represented by hereby represented by Mrs Sara Lecomte, private employee, residing professionally in Redange-sur-Attert, by virtue of a power of attorney under private seal given,

G. Mrs. Laura Marina Panait, born in Moinesti, Romania, on 18 October 1976, with her professional address at 22 Colentina str., block 9C, stair C, 8th floor, apartment 123, District 2, Bucharest, Romania, a national of Romania ("Mrs. Panait"),

hereby represented by hereby represented by Mrs Sara Lecomte, private employee, residing professionally in Redange-sur-Attert, by virtue of a power of attorney under private seal given,

H. Mr. Serban Alexandru Semeniuc, born in Bacău, Romania, on 15 May 1983, with his professional address at 1 Imparatul Traian str., 7th floor, apartment 66, District 1, Bucharest Romania, a national of Romania ("Mr. Semeniuc"),

hereby represented by hereby represented by Mrs Sara Lecomte, private employee, residing professionally in Redange-sur-Attert, by virtue of a power of attorney under private seal given,

I. Mr. Cosmin Ioan Panaete, born in Buzau, Romania on 16 August 1976, with his professional address at 73 Iuliu Maniu Bld., block 3, stair 1, 6th floor, apartment 26, District 6, Bucharest Romania, a national of Romania ("Mr. Panaete"),

hereby represented by hereby represented by Mrs Sara Lecomte, private employee, residing professionally in Redange-sur-Attert, by virtue of a power of attorney under private seal given,

J. Mrs. Laura Madalina Caraiani, born in Brăila, Romania on 17 June 1975, with her professional address at 1B Dealul Macinului str., block 451, stair 3, 1st floor, apartment 93, District 6, Bucharest, Romania, a national of Romania ("Mrs. Caraiani"),

hereby represented by hereby represented by Mrs Sara Lecomte, private employee, residing professionally in Redange-sur-Attert, by virtue of a power of attorney under private seal given,

K. Mr. Constantin Dimitru Lucescu, born in Rădăuți (Suceava), Romania, on 28 October 1970, with his professional address at 7D Vitan Barzesti str., block 3, stair B, 1st floor, apartment 357, District 4, Bucharest, a national of Romania ("Mr. Lucescu"),

hereby represented by hereby represented by Mrs Sara Lecomte, private employee, residing professionally in Redange-sur-Attert, by virtue of a power of attorney under private seal given,

L. Mrs Virginia-Andreea Minuta, born in Constanta, Romania, on 17 April 1980, with her professional address at 6A Elena Cuza str., 1st floor, room 1, District 4, Bucharest, a national of Romania ("Mrs. Minuta"),

hereby represented by hereby represented by Mrs Sara Lecomte, private employee, residing professionally in Redange-sur-Attert, by virtue of a power of attorney under private seal given,

M. Mrs. Greta Redeleanu, born in Bucharest, Romania, on 24 August 1978, with her professional address at 124 Calea Mosilor str., 2nd floor, apartment 4, District 2, Bucharest, Romania, a national of Romania ("Mrs. Redeleanu"),

hereby represented by hereby represented by Mrs Sara Lecomte, private employee, residing professionally in Redange-sur-Attert, by virtue of a power of attorney under private seal given,

N. Mr. Cristian Nicolae Popescu, born in Cimpulung (Arges), Romania, on 6 December 1973, with his professional address at 28 Zeletin, apartment 9, District 1, Bucharest, Romania, a national of Romania ("Mr. Popescu"),

hereby represented hereby represented by Mrs Sara Lecomte, private employee, residing professionally in Redange-sur-Attert, by virtue of a power of attorney under private seal given,

(C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M and N being hereafter referred to as the "Subscribers" and together with the Initial Shareholders, the "Shareholders"),

The said proxies shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Initial Shareholders, represented as stated above, declare that they currently hold all the shares in Royal Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg on 22 June 2015, by deed of Me Jean-Paul Meyers, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1661 on 6 July 2015, with its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, with a share capital of ninety million five hundred four thousand twenty seven euros fifty cents (EUR 90,504,027.50) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 197944 (the "Company"). The Company's articles of incorporation (the "Articles") have been amended for the last time by a deed of Maître Danielle Kolbach, notary residing in Redange-sur-Attert on 8 October 2015, not yet published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

The Initial Shareholders, represented as stated above, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Waiver of convening notices.

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of one million twenty five thousand four hundred thirty four euros (EUR 1,025,434), so as to bring it from its current amount of ninety million five hundred four thousand twenty seven euros fifty cents (EUR 90,504,027.50) to ninety one million five hundred twenty nine thousand four hundred sixty one euros fifty cents (EUR 91,529,461.50) by the issue of an aggregate number of one hundred two million five hundred forty three thousand four hundred (102,543,400) new shares of the Company divided in (i) ten million two hundred forty seven thousand five hundred (10,247,500) ordinary shares (the "Ordinary Shares") (ii) ten million two hundred forty seven thousand five hundred (10,247,500) shares of class A (the "Class A Shares"), (iii) ten million two hundred forty seven thousand five hundred (10,247,500) shares of class B (the "Class B Shares"), (iv) ten million two hundred forty seven thousand five hundred (10,247,500) shares of class C (the "Class C Shares"), (v) ten million two hundred forty seven thousand five hundred (10,247,500) shares of class D (the "Class D Shares"), (vi) ten million two hundred forty seven thousand five hundred (10,247,500) shares of class E (the "Class E Shares"), (vii) ten million two hundred forty seven thousand five hundred (10,247,500) shares of class F (the "Class F Shares"), (viii) ten million two hundred forty seven thousand five hundred (10,247,500) shares of class G (the "Class G Shares"), (ix) ten million two hundred forty seven thousand five hundred (10,247,500) shares of class H (the "Class H Shares") (x) ten million two hundred forty seven thousand five hundred (10,247,500) shares of class I (the "Class I Shares"), and (xi) sixty eight thousand four hundred (68,400) equity profit shares (the "Equity Profit Shares"), with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, for an aggregate subscription price of one million twenty five thousand four hundred thirty four euros (EUR 1,025,434).

3. To record the subscription and payment by IV Investments Limited and the Subscribers of the new shares to be issued pursuant to the preceding item of this agenda by way of a contribution in cash to be allocated to the share capital account of the Company.

4. To amend article 5 (Share Capital) of the Articles so as to reflect the resolutions to be adopted under the above items.

5. To amend paragraph 5 (second point) of article 24 of the Articles so that it shall read as follows:

"Second, if upon an Exit, the Exit Equity Value is greater than the Entry Equity Value (the excess above the Entry Equity Value being the "Profit Pool") and the Lead Investor has achieved the Tranche I Return then on an Exit a portion of the surplus proceeds available shall be distributed to the holders of the Equity Profit Shares ("Ratchet Distribution"). The portion of the Profit Pool to which the holders of the Equity Profit Shares shall be entitled shall be as follows:

1) if the Lead Investor achieves equal to or greater than the Tranche I Return but less than the Tranche II Return, the Ratchet Distribution payable shall be equal to the product of (the amount of the Profit Pool, then multiplied by 3.5%;

2) if the Lead Investor achieves equal to or greater than the Tranche II Return but less than the Tranche III Return, the Ratchet Distribution payable shall be equal to the product of: the amount of the Profit Pool then multiplied by 4%;

3) if the Lead Investor achieves equal to or greater than the Tranche III Return but less than the Tranche IV Return, the Ratchet Distribution payable shall be equal to the product of the amount of the Profit Pool then multiplied by 4.5%;

4) if the Lead Investor achieves equal to or greater than the Tranche IV Return the Ratchet Distribution payable shall be equal to the product of the amount of the Profit Pool then multiplied by 5.5%."

6. To amend the definition of "Entry Equity Value" under Part VIII of the Articles so that it shall read as follows:

"Entry Equity Value" means the total amount of equity (whether by way of Leveraged Loan to any entity or person or otherwise) and Debt Securities (as the case may be): (i) invested in the Group by all Security Holders and (ii) (without double counting any amounts invested by the Lead Investor into the Group) invested in the Lead Investor in connection with the completion of the sale and purchase of Central Medical Unirea S.R.L. (save that for the purposes of the definitions of "IRR", "Tranche I Return", "Tranche II Return", "Tranche III Return" and "Tranche IV Return" this definition will apply as if to the Lead Investor only and not all Security Holders) from (and including) the date of completion of the acquisition of Central Medical Unirea S.R.L. ("Completion") up to and including an Exit, including but not limited to (a) the fees and expenses incurred in connection with the acquisition of Central Medical Unirea S.R.L. plus (b) the Original Cost of the Securities as at Completion, plus (c) any funds used to repay costs of the Holding Companies or upstreaming of cash, less an amount equal to €1,470,000;"

7. Miscellaneous.

Thereupon, the Initial Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Initial Shareholders waived the convening notice requirement, the Initial Shareholders considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which was communicated to them in advance.

Second resolution

The Initial Shareholders RESOLVED to increase the share capital of the Company by an amount of one million twenty five thousand four hundred thirty four euros (EUR 1,025,434), so as to bring it from its current amount of ninety million five hundred four thousand twenty seven euros fifty cents (EUR 90,504,027.50) to ninety one million five hundred twenty nine thousand four hundred sixty one euros fifty cents (EUR 91,529,461.50) by the issue of an aggregate number of one hundred two million five hundred forty three thousand four hundred (102,543,400) new shares of the Company divided in (i) ten million two hundred forty seven thousand five hundred (10,247,500) ordinary shares (ii) ten million two hundred forty seven thousand five hundred (10,247,500) Class A Shares, (iii) ten million two hundred forty seven thousand five hundred (10,247,500) Class B Shares, (iv) ten million two hundred forty seven thousand five hundred (10,247,500) Class C Shares, (v) ten million two hundred forty seven thousand five hundred (10,247,500) Class D Shares, (vi) ten million two hundred forty seven thousand five hundred (10,247,500) Class E Shares, (vii) ten million two hundred forty seven thousand five hundred (10,247,500) Class F Shares, (viii) ten million two hundred forty seven thousand five hundred (10,247,500) Class G Shares, (ix) ten million two hundred forty seven thousand five hundred (10,247,500) Class H Shares (x) ten million two hundred forty seven thousand five hundred (10,247,500) Class I Shares, and (xi) sixty eight thousand four hundred (68,400) equity profit shares, with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each (the "New Shares"), for an aggregate subscription price of one million twenty five thousand four hundred thirty four euros (EUR 1,025,434) (the "Subscription Price").

Third resolution

The Initial Shareholders RESOLVED to approve and accept the following subscriptions and payments for the New Shares as set out below:

Subscription and payment

Thereupon, now appears Mrs. Sara Lecomte, pre-named, acting in her capacity as duly authorised agent and attorney in fact of the Shareholders, by virtue of the above mentioned proxies.

The person appearing now acting in her capacity as duly authorized agent and attorney in fact of Mr. Chreih, by virtue of the above mentioned proxy, declared to subscribe in the name and on behalf of Mr. Chreih, to (i) five million (5,000,000) ordinary shares (ii) five million (5,000,000) Class A Shares, (iii) five million (5,000,000) Class B Shares, (iv) five million (5,000,000) Class C Shares, (v) five million (5,000,000) Class D Shares, (vi) five million (5,000,000) Class E Shares, (vii) five million (5,000,000) Class F Shares, (viii) five million (5,000,000) Class G Shares, (ix) five million (5,000,000) Class H Shares (x) five million (5,000,000) Class I Shares, and (xi) twenty one thousand eight hundred (21,800) equity profit shares, with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, and to fully pay the subscription price by a contribution in cash in an amount of five hundred thousand two hundred eighteen euros (EUR 500,218).

The person appearing now acting in her capacity as duly authorized agent and attorney in fact of Mrs. Enache, by virtue of the above mentioned proxy, declared to subscribe in the name and on behalf of Mrs. Enache, to (i) two million thirty two thousand five hundred (2,032,500) ordinary shares (ii) two million thirty two thousand five hundred (2,032,500) Class A Shares, (iii) two million thirty two thousand five hundred (2,032,500) Class B Shares, (iv) two million thirty two thousand five hundred (2,032,500) Class C Shares, (v) two million thirty two thousand five hundred (2,032,500) Class D Shares, (vi) two million thirty two thousand five hundred (2,032,500) Class E Shares, (vii) two million thirty two thousand five hundred (2,032,500) Class F Shares, (viii) two million thirty two thousand five hundred (2,032,500) Class G Shares, (ix) two million thirty two thousand five hundred (2,032,500) Class H Shares (x) two million thirty two thousand five hundred (2,032,500) Class I Shares, and (xi) ten thousand (10,000) equity profit shares, with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, and to fully pay the subscription price by a contribution in cash in an amount of two hundred three thousand three hundred fifty euros (EUR 203,350).

The person appearing now acting in her capacity as duly authorized agent and attorney in fact of Mrs. Petra, by virtue of the above mentioned proxy, declared to subscribe in the name and on behalf of Mrs. Petra, to (i) eight hundred forty seven thousand five hundred (847,500) ordinary shares (ii) eight hundred forty seven thousand five hundred (847,500) Class A Shares, (iii) eight hundred forty seven thousand five hundred (847,500) Class B Shares, (iv) eight hundred forty seven thousand five hundred (847,500) Class C Shares, (v) eight hundred forty seven thousand five hundred (847,500) Class D Shares, (vi) eight hundred forty seven thousand five hundred (847,500) Class E Shares, (vii) eight hundred forty seven thousand five hundred (847,500) Class F Shares, (viii) eight hundred forty seven thousand five hundred (847,500) Class G Shares, (ix) eight hundred forty seven thousand five hundred (847,500) Class H Shares (x) eight hundred forty seven thousand five hundred (847,500) Class I Shares, and (xi) five thousand (5,000) equity profit shares, with a nominal

value of one eurocent (EUR 0.01) each, and to fully pay the subscription price by a contribution in cash in an amount of eighty four thousand eight hundred euros (EUR 84,800).

The person appearing now acting in her capacity as duly authorized agent and attorney in fact of Mrs. Stroe, by virtue of the above mentioned proxy, declared to subscribe in the name and on behalf of Mrs. Stroe, to (i) one million twenty thousand (1,020,000) ordinary shares (ii) one million twenty thousand (1,020,000) Class A Shares, (iii) one million twenty thousand (1,020,000) Class B Shares, (iv) one million twenty thousand (1,020,000) Class C Shares, (v) one million twenty thousand (1,020,000) Class D Shares, (vi) one million twenty thousand (1,020,000) Class E Shares, (vii) one million twenty thousand (1,020,000) Class F Shares, (viii) one million twenty thousand (1,020,000) Class G Shares, (ix) one million twenty thousand (1,020,000) Class H Shares (x) one million twenty thousand (1,020,000) Class I Shares, and (xi) four thousand (4,000) Equity Profit Shares, with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, and to fully pay the subscription price by a contribution in cash in an amount of one hundred two thousand forty euros (EUR 102,040).

The person appearing now acting in her capacity as duly authorized agent and attorney in fact of Mrs. Panait, by virtue of the above mentioned proxy, declared to subscribe in the name and on behalf of Mrs. Panait, to (i) eight hundred forty seven thousand five hundred (847,500) ordinary shares (ii) eight hundred forty seven thousand five hundred (847,500) Class A Shares, (iii) eight hundred forty seven thousand five hundred (847,500) Class B Shares, (iv) eight hundred forty seven thousand five hundred (847,500) Class C Shares, (v) eight hundred forty seven thousand five hundred (847,500) Class D Shares, (vi) eight hundred forty seven thousand five hundred (847,500) Class E Shares, (vii) eight hundred forty seven thousand five hundred (847,500) Class F Shares, (viii) eight hundred forty seven thousand five hundred (847,500) Class G Shares, (ix) eight hundred forty seven thousand five hundred (847,500) Class H Shares (x) eight hundred forty seven thousand five hundred (847,500) Class I Shares, and (xi) two thousand four hundred (2,400) Equity Profit Shares, with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, and to fully pay the subscription price by a contribution in cash in an amount of eighty four thousand seven hundred seventy four euros (EUR 84,774).

The person appearing now acting in her capacity as duly authorized agent and attorney in fact of Mr. Semeniuc, by virtue of the above mentioned proxy, declared to subscribe in the name and on behalf of Mr. Semeniuc, to (i) two hundred fifty thousand (250,000) ordinary shares (ii) two hundred fifty thousand (250,000) Class A Shares, (iii) two hundred fifty thousand (250,000) Class B Shares, (iv) two hundred fifty thousand (250,000) Class C Shares, (v) two hundred fifty thousand (250,000) Class D Shares, (vi) two hundred fifty thousand (250,000) Class E Shares, (vii) two hundred fifty thousand (250,000) Class F Shares, (viii) two hundred fifty thousand (250,000) Class G Shares, (ix) two hundred fifty thousand (250,000) Class H Shares (x) two hundred fifty thousand (250,000) Class I Shares, and (xi) one thousand eight hundred (1,800) Equity Profit Shares, with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, and to fully pay the subscription price by a contribution in cash in an amount of twenty five thousand eighteen euros (EUR 25,018).

The person appearing now acting in her capacity as duly authorized agent and attorney in fact of Mr. Panaete, by virtue of the above mentioned proxy, declared to subscribe in the name and on behalf of Mr. Panaete, to (i) two hundred fifty thousand (250,000) ordinary shares (ii) two hundred fifty thousand (250,000) Class A Shares, (iii) two hundred fifty thousand (250,000) Class B Shares, (iv) two hundred fifty thousand (250,000) Class C Shares, (v) two hundred fifty thousand (250,000) Class D Shares, (vi) two hundred fifty thousand (250,000) Class E Shares, (vii) two hundred fifty thousand (250,000) Class F Shares, (viii) two hundred fifty thousand (250,000) Class G Shares, (ix) two hundred fifty thousand (250,000) Class H Shares (x) two hundred fifty thousand (250,000) Class I Shares, and (xi) two thousand four hundred (2,400) Equity Profit Shares, with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, and to fully pay the subscription price by a contribution in cash in an amount of twenty five thousand twenty four euros (EUR 25,024).

The person appearing now acting in her capacity as duly authorized agent and attorney in fact of IV Investments Limited, by virtue of the above mentioned proxy, declared to subscribe in the name and on behalf of IV Investments Limited to nine thousand six hundred (9,600) Equity Profit Shares, with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, and to fully pay the subscription price by a contribution in cash in an amount of ninety six euros (EUR 96).

The person appearing now acting in her capacity as duly authorized agent and attorney in fact of Mrs. Caraiani, by virtue of the above mentioned proxy, declared to subscribe in the name and on behalf of Mrs. Caraiani to two thousand four hundred (2,400) Equity Profit Shares, with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, and to fully pay the subscription price by a contribution in cash in an amount of twenty four euros (EUR 24).

The person appearing now acting in her capacity as duly authorized agent and attorney in fact of Mr. Lucescu, by virtue of the above mentioned proxy, declared to subscribe in the name and on behalf of Mr. Lucescu to two thousand four hundred (2,400) Equity Profit Shares, with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, and to fully pay the subscription price by a contribution in cash in an amount of twenty four euros (EUR 24).

The person appearing now acting in her capacity as duly authorized agent and attorney in fact of Mrs. Minuta, by virtue of the above mentioned proxy, declared to subscribe in the name and on behalf of Mrs. Minuta to two thousand four hundred (2,400) Equity Profit Shares, with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, and to fully pay the subscription price by a contribution in cash in an amount of twenty four euros (EUR 24).

The person appearing now acting in her capacity as duly authorized agent and attorney in fact of Mrs. Redeanu, by virtue of the above mentioned proxy, declared to subscribe in the name and on behalf of Mrs. Redeanu to two thousand four hundred (2,400) Equity Profit Shares, with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, and to fully pay the subscription price by a contribution in cash in an amount of twenty four euros (EUR 24).

The person appearing now acting in her capacity as duly authorized agent and attorney in fact of Mr. Popescu, by virtue of the above mentioned proxy, declared to subscribe in the name and on behalf of Mr. Popescu to one thousand eight hundred (1,800) Equity Profit Shares, with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, and to fully pay the subscription price by a contribution in cash in an amount of one thousand eight hundred (1,800) Equity Profit Shares, with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, and to fully pay the subscription price by a contribution in cash in an amount of eighteen euros (EUR 18).

Evidence of the payment of the Subscription Price for the New Shares was shown and provided to the undersigned notary.

The total share capital increase amounts to one million twenty five thousand four hundred thirty four euros (EUR 1,025,434) to be allocated to the share capital account of the Company.

Fourth resolution

The Shareholders RESOLVED to amend article 5 (Share Capital) of the Articles which shall forthwith read as follows:

" Art. 5. Share Capital. The share capital of the Company is set at ninety one million five hundred twenty nine thousand four hundred sixty one euros fifty cents (EUR 91,529,461.50) divided into nine hundred fifteen million two hundred eighty seven thousand seven hundred seventy five (915,287,775) ordinary shares (the "Ordinary Shares"), nine hundred fifteen million two hundred eighty seven thousand seven hundred seventy five (915,287,775) Class A shares (the "Class A Shares"), nine hundred fifteen million two hundred eighty seven thousand seven hundred seventy five (915,287,775) Class B shares (the "Class B Shares"), nine hundred fifteen million two hundred eighty seven thousand seven hundred seventy five (915,287,775) Class C shares (the "Class C Shares"), nine hundred fifteen million two hundred eighty seven thousand seven hundred seventy five (915,287,775) Class D shares (the "Class D Shares"), nine hundred fifteen million two hundred eighty seven thousand seven hundred seventy five (915,287,775) Class E shares (the "Class E Shares"), nine hundred fifteen million two hundred eighty seven thousand seven hundred seventy five (915,287,775) Class F shares (the "Class F Shares"), nine hundred fifteen million two hundred eighty seven thousand seven hundred seventy five (915,287,775) Class G shares (the "Class G Shares"), nine hundred fifteen million two hundred eighty seven thousand seven hundred seventy five (915,287,775) Class H shares (the "Class H Shares"), nine hundred fifteen million two hundred eighty seven thousand seven hundred seventy five (915,287,775) Class I shares (the "Class I Shares" and, together with the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares and the Class H Shares referred to as the "Preference Shares") and sixty eight thousand four hundred (68,400) equity profit shares (the "Equity Profit Shares" which together with the Preference Shares and the Ordinary Shares are being referred to as the "Shares"), with a par value of one Euro cent (EUR 0.01.-) each.

In addition to the share capital, a premium account and/or a capital contribution account (compte 115 "Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres") may be set up. The Company may use the amount held in the premium account and/or the capital contribution account (as applicable) to redeem its Shares, set off net losses, and make distributions to shareholders or it can allocate the funds to the statutory reserve."

Fifth resolution

The Shareholders RESOLVED to amend paragraph 5 (second point) of article 24 of the Articles so that it shall read as follows:

"Second, if upon an Exit, the Exit Equity Value is greater than the Entry Equity Value (the excess above the Entry Equity Value being the "Profit Pool") and the Lead Investor has achieved the Tranche I Return then on an Exit a portion of the surplus proceeds available shall be distributed to the holders of the Equity Profit Shares ("Ratchet Distribution"). The portion of the Profit Pool to which the holders of the Equity Profit Shares shall be entitled shall be as follows:

- 1) if the Lead Investor achieves equal to or greater than the Tranche I Return but less than the Tranche II Return, the Ratchet Distribution payable shall be equal to the product of (the amount of the Profit Pool, then multiplied by 3.5%;
- 2) if the Lead Investor achieves equal to or greater than the Tranche II Return but less than the Tranche III Return, the Ratchet Distribution payable shall be equal to the product of: the amount of the Profit Pool then multiplied by 4%;
- 3) if the Lead Investor achieves equal to or greater than the Tranche III Return but less than the Tranche IV Return, the Ratchet Distribution payable shall be equal to the product of the amount of the Profit Pool then multiplied by 4.5%;
- 4) if the Lead Investor achieves equal to or greater than the Tranche IV Return the Ratchet Distribution payable shall be equal to the product of the amount of the Profit Pool then multiplied by 5.5%."

Sixth resolution

The Shareholders RESOLVED to amend the definition of "Entry Equity Value" under Part VIII of the Articles so that it shall read as follows:

"Entry Equity Value" means the total amount of equity (whether by way of Leveraged Loan to any entity or person or otherwise) and Debt Securities (as the case may be): (i) invested in the Group by all Security Holders and (ii) (without double counting any amounts invested by the Lead Investor into the Group) invested in the Lead Investor in connection with the completion of the sale and purchase of Central Medical Unirea S.R.L. (save that for the purposes of the definitions of "IRR", "Tranche I Return", "Tranche II Return", "Tranche III Return" and "Tranche IV Return" this definition will

apply as if to the Lead Investor only and not all Security Holders) from (and including) the date of completion of the acquisition of Central Medical Unirea S.R.L. ("Completion") up to and including an Exit, including but not limited to (a) the fees and expenses incurred in connection with the acquisition of Central Medical Unirea S.R.L. plus (b) the Original Cost of the Securities as at Completion, plus (c) any funds used to repay costs of the Holding Companies or up-streaming of cash, less an amount equal to €1,470,000;"

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand five hundred euros (EUR 2,500.-).

The undersigned notary, who understands English, states that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, and in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quatrième jour de novembre,

Par devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

A. IV Investments Limited, une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois de Guernesey avec le numéro d'enregistrement 60877 et dont le siège social est à 2nd Floor, Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, Guernesey ("IV Investments Limited"), et

B. M. Manish Mittal, un ressortissant du Royaume-Uni, né à Eldoret, Kenya le 17 octobre 1973, ayant son adresse professionnelle à c/o Mid Europa Partners LLP, South West House, 11a Regent Street, SW1Y 4LR Londres,

(A et B ensemble ci-après désignés comme les "Associés Initiaux"),

représentés par Mme Sara Lecomte, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Redange-sur-Attert, en vertu d'une procuration sous seing privée lui-délivrée.

C. Mr. Fady Constantin Chreih, né à Bucarest, Roumanie, le 8 mars 1982, ayant son adresse professionnelle à 2 Ioan Caragea Voda Str., 1st floor, apartment 1, District 1, Bucarest, Roumanie, un ressortissant de Roumanie ("M. Chreih"),

représenté par Mme Sara Lecomte, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Redange-sur-Attert, en vertu d'une procuration sous seing privée lui-délivrée.

D. Mme Olimpia Enache, née à Slobozia, Roumanie, le 21 décembre 1973, ayant son adresse professionnelle à 13 Belgrad Str, Otopeni, Ilfov County, Roumanie, une ressortissante de Roumanie ("Mme Enache"),

représentée par Mme Sara Lecomte, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Redange-sur-Attert, en vertu d'une procuration sous seing privée lui-délivrée,

E. Mme Daniela Petra, née à Bucarest, Roumanie, le 27 octobre 1969, ayant son adresse professionnelle à 16-20 Postasului str., District 3, Bucarest, Roumanie, une ressortissante de Roumanie ("Mme Petra"),

représentée par Mme Sara Lecomte, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Redange-sur-Attert, en vertu d'une procuration sous seing privée lui-délivrée,

F. Mme Luiza Georgiana Stroe, née à Filipești de Tirg, Roumanie, le 30 avril 1982, ayant son adresse professionnelle à 4 Ritmului str., block 438, stair 2, 4th floor, apartment 68, District 2, Bucarest, Roumanie, une ressortissante de Roumanie ("Mme Stroe"),

représentée par Mme Sara Lecomte, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Redange-sur-Attert, en vertu d'une procuration sous seing privée lui-délivrée,

G. Mme Laura Marina Panait, née à Moinești, Roumanie, le 18 octobre 1976, ayant son adresse professionnelle à 22 Colentina str., block 9C, stair C, 8th floor, apartment 123, District 2, Bucarest, Roumanie, une ressortissante de Roumanie ("Mme Panait"),

représentée par Mme Sara Lecomte, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Redange-sur-Attert, en vertu d'une procuration sous seing privée lui-délivrée,

H. M. Serban Alexandru Semeniuc, né à Bacău, Roumanie, le 15 May 1983, ayant son adresse professionnelle à 1 Imparatul Traian str., 7th floor, apartment 66, District 1, Bucarest Roumanie, un ressortissant de Roumanie ("M. Semeniuc"),

représenté par Mme Sara Lecomte, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Redange-sur-Attert, en vertu d'une procuration sous seing privée lui-délivrée,

I. M. Cosmin Ioan Panaete, né à Buzau, Roumanie, le 16 août 1976, ayant son adresse professionnelle à 73 Iuliu Maniu Bld., block 3, stair 1, 6th floor, apartment 26, District 6, Bucarest Roumanie, un ressortissant de Roumanie ("M. Panaete"),

représenté par Mme Sara Lecomte, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Redange-sur-Attert, en vertu d'une procuration sous seing privée lui-délivrée,

J. Mme Laura Madalina Caraiani, née à Mun. Brăila, Roumanie, le 17 juin 1975, ayant son adresse professionnelle à 1B Dealul Macinului str., block 451, stair 3, 1st floor, apartment 93, District 6, Bucarest, Roumanie, une ressortissante de Roumanie ("Mme Caraiani"),

représentée par Mme Sara Lecomte, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Redange-sur-Attert, en vertu d'une procuration sous seing privée lui-délivrée,

K. M. Constantin Dimitru Lucescu, né à Rădăuți (Suceava), Roumanie, le 28 octobre 1970, ayant son adresse professionnelle à 7D Vitan Barzesti str., block 3, stair B, 1st floor, apartment 357, District 4, Bucarest, un ressortissant de Roumanie ("M. Lucescu"),

représenté par Mme Sara Lecomte, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Redange-sur-Attert, en vertu d'une procuration sous seing privée lui-délivrée,

L. Mme. Virginia-Andreea Minuta, née à Constanta, Roumanie, le 17 avril 1980, ayant son adresse professionnelle à 6A Elena Cuza str., 1st floor, room 1, District 4, Bucarest, une ressortissante de Roumanie ("Mme Minuta"),

représentée par Mme Sara Lecomte, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Redange-sur-Attert, en vertu d'une procuration sous seing privée lui-délivrée,

M. Mme Greta Redeleanu, née à Bucarest, Roumanie, le 24 août 1978, ayant son adresse professionnelle à 124 Calea Mosilor str., 2nd floor, apartment 4, District 2, Bucarest, Roumanie, une ressortissante de Roumanie ("Mme Redeleanu"),

représentée par Mme Sara Lecomte, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Redange-sur-Attert, en vertu d'une procuration sous seing privée lui-délivrée,

N. M. Cristian Nicolae Popescu, né à Cimpulung (Arges), Roumanie, le 6 décembre 1973, ayant son adresse professionnelle à 28 Zeletin, apartment 9, District 1, Bucarest, Roumanie, un ressortissant de Roumanie ("M. Popescu"),

représenté par Mme Sara Lecomte, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Redange-sur-Attert, en vertu d'une procuration sous seing privée lui-délivrée,

(C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M et N ensemble ci-après désignés comme les "Souscripteurs" et ensemble avec les Associés Initiaux, les "Associés"),

Les procurations précitées seront annexées au présent acte à des fins d'enregistrement.

Les Associés Initiaux, représentés comme mentionné ci-dessus, déclarent être détenteurs de la totalité des parts sociales de Royal Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les loi de Luxembourg le 22 juin 2015, par un acte de Me Jean-Paul Meyers, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1661 le 6 juillet 2015, ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, ayant un capital social de quatre-vingt-dix millions cinq cent quatre mille vingt-sept euros et cinquante cents (90.504.027,50 EUR) et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 197944 (la "Société"). Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Danielle Kolbach, notaire de résidence à Redange-sur-Attert le 08 octobre 2015, pas encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Les Associés Initiaux, représentés comme mentionné ci-dessus, ont reconnu être pleinement informés des résolutions à prendre sur la base de l'ordre du jour suivant:

Agenda

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Augmentation du capital social de la Société par un montant d'un million vingt-cinq mille quatre cent trente-quatre euros (1.025.434 EUR), afin de le porter de son montant actuel de quatre-vingt-dix millions cinq cent quatre mille vingt-sept euros et cinquante cents (90.504.027,50 EUR) à quatre-vingt-onze millions cinq cent vingt-neuf mille quatre cent soixante-et-un euros et cinquante cents (91.529.461,50 EUR) par l'émission d'un nombre total de cent deux millions cinq cent quarante-trois mille quatre cents (102.543.400) nouvelles parts sociales de la Société divisées en (i) dix millions deux cent quarante-sept mille cinq cents (10.247.500) parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales Ordinaires") (ii) dix millions deux cent quarante-sept mille cinq cents (10.247.500) parts sociales de classe A (les "Parts Sociales de Classe A"), (iii) dix millions deux cent quarante-sept mille cinq cents (10.247.500) parts sociales de classe B (les "Parts Sociales de Classe B"), (iv) dix millions deux cent quarante-sept mille cinq cents (10.247.500) parts sociales de classe C (les "Parts Sociales de Classe C"), (v) dix millions deux cent quarante-sept mille cinq cents (10.247.500) parts sociales de classe D (les "Parts Sociales de Classe D"), (vi) dix millions deux cent quarante-sept mille cinq cents (10.247.500) parts sociales de classe E (les "Parts Sociales de Classe E"), (vii) dix millions deux cent quarante-sept mille cinq cents (10.247.500) parts sociales de classe F (les "Parts Sociales de Classe F"), (viii) dix millions deux cent quarante-sept mille cinq cents (10.247.500) parts sociales de classe G (les "Parts Sociales de Classe G"), (ix) dix millions deux cent quarante-sept mille cinq cents (10.247.500) parts sociales de classe H (les "Parts Sociales de Classe H"), (x) dix millions deux cent quarante-sept mille cinq cents (10.247.500) parts sociales de classe I (les "Parts Sociales de Classe I"), et (xi) soixante-huit mille quatre cents (68.400) parts sociales de profit (les "Parts Sociales de Profit"), d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune, pour un prix total de souscription d'un million vingt-cinq mille quatre cent trente-quatre (1.025.434 EUR).

3. Enregistrement de la souscription et du paiement par IV Investments Limited et les Souscripteurs des nouvelles parts sociales à émettre en vertu du point précédant de cet agenda par un apport en numéraire à allouer au capital social de la Société.

4. Modification de l'article 5 (Capital Social) des Statuts, afin de refléter les résolutions à adopter ci-dessous.

5. Modification du paragraphe 5 (deuxième point) de l'article 24 des Statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

"Deuxièmement, si dans le cas d'une Sortie, la Valeur d'Equity à la Sortie est plus élevée que la Valeur d'Equity à l'Entrée (le surplus au-dessus de la Valeur d'Equity à l'Entrée étant les "Profits Globaux") et que l'Investisseur Principal a atteint la Tranche I de Retour sur Investissement, alors, lors d'une Sortie, une portion du surplus des bénéfices disponibles sera distribuée aux titulaires de Parts Sociales de Profit ("Distribution Ratchet"). La portion des Profits Globaux à laquelle les titulaires de Parts Sociales de Profit auront droit sera fixée comme suit:

1) si l'Investisseur Principal atteint la Tranche I de Retour sur Investissement ou plus, mais moins que la Tranche II de Retour sur Investissement, la Distribution Ratchet à payer sera égale au produit du montant des Profits Globaux par 3,5%;

2) si l'Investisseur Principal atteint la Tranche II de Retour sur Investissement ou plus, mais moins que la Tranche III de Retour sur Investissement, la Distribution Ratchet à payer sera égale au produit du montant des Profits Globaux par 4%;

3) si l'Investisseur Principal atteint la Tranche III de Retour sur Investissement ou plus, mais moins que la Tranche IV de Retour sur Investissement, la Distribution Ratchet à payer sera égale au produit du montant des Profits Globaux par 4,5%;

4) si l'Investisseur Principal atteint la Tranche IV de Retour sur Investissement ou plus, la Distribution Ratchet à payer sera égale au produit du montant des Profits Globaux par 5,5%."

6. Modification de la définition de "Valeur d'Equity à l'Entrée" sous le Chapitre VIII des Statuts afin qu'elle ait la teneur suivante:

"Valeur d'Equity à l'Entrée" signifie le montant total d'equity (que ce soit par le biais d'un Prêt de Financement à toute entité ou personne ou autre) et des Titres de Créances (le cas échéant) (i) investis dans le Groupe par tous les Titulaires de Participations (ii) (sans double comptage des montants investis par l'Investisseur Principal dans le Groupe) investis dans l'Investisseur Principal dans le cadre de la réalisation de la vente de Central Medical Unirea S.R.L. (sauf aux fins des définitions de "IRR", "Tranche I de Retour sur Investissement", "Tranche II de Retour sur Investissement", "Tranche III de Retour sur Investissement" et "Tranche IV de Retour sur Investissement", cette définition s'appliquera telle qu'elle uniquement à l'Investisseur Principal et non pas à tous les Titulaires de Participations) à partir de (et y compris) la date de la réalisation de l'acquisition de Central Medical Unirea S.R.L. (la "Réalisation") jusqu'à et y compris une Sortie, y compris notamment (a) les honoraires et frais encourus en relation avec l'acquisition de Central Medical Unirea S.R.L. plus (b) le Coût Initial des Titres comme lors de la Réalisation, plus (c) tous les fonds utilisés pour rembourser les frais des Sociétés Holdings ou pour remonter des fonds, moins un montant égal à 1.470.000 €."

7. Divers.

Par la suite, les Associés Initiaux ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée, les Associés Initiaux renoncent aux formalités de convocation, les Associés Initiaux se considérant eux-mêmes comme ayant été dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

Les Associés Initiaux ONT DECIDE d'augmenter le capital social de la Société par un montant d'un million vingt-cinq mille quatre cent trente-quatre euros (1.025.434 EUR), afin de le porter de son montant actuel de quatre-vingt-dix millions cinq cent quatre mille vingt-sept euros et cinquante cents (90.504.027,50 EUR) à quatre-vingt-onze millions cinq cent vingt-neuf mille quatre cent soixante-et-un euros et cinquante cents (91.529.461,50 EUR) par l'émission d'un nombre total de cent deux millions cinq cent quarante-trois mille quatre cents (102.543.400) nouvelles parts sociales de la Société divisées en (i) dix millions deux cent quarante-sept mille cinq cents (10.247.500) Parts Sociales Ordinaires (ii) dix millions deux cent quarante-sept mille cinq cents (10.247.500) Parts Sociales de Classe A, (iii) dix millions deux cent quarante-sept mille cinq cents (10.247.500) Parts Sociales de Classe B, (iv) dix millions deux cent quarante-sept mille cinq cents (10.247.500) Parts Sociales de Classe C, (v) dix millions deux cent quarante-sept mille cinq cents (10.247.500) Parts Sociales de Classe D, (vi) dix millions deux cent quarante-sept mille cinq cents (10.247.500) Parts Sociales de Classe E, (vii) dix millions deux cent quarante-sept mille cinq cents (10.247.500) Parts Sociales de Classe F, (viii) dix millions deux cent quarante-sept mille cinq cents (10.247.500) Parts Sociales de Classe G, (ix) dix millions deux cent quarante-sept mille cinq cents (10.247.500) Parts Sociales de Classe H, (x) dix millions deux cent quarante-sept mille cinq cents (10.247.500) Parts Sociales de Classe I, et (xi) soixante-huit mille quatre cents (68.400) Parts Sociales de Profit, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales"), pour un prix total de souscription d'un million vingt-cinq mille quatre cent trente-quatre (1.025.434 EUR) (le "Prix de Souscription").

Troisième résolution

Les Associés Initiaux ONT DECIDE d'approuver et d'accepter les souscriptions et les paiements suivants pour les Nouvelles Parts Sociales comme exposé ci-dessous:

Souscription et paiement

Apparaît maintenant Mme Sara Lecomte, précédemment nommée, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisée par les Associés, en vertu des procurations mentionnées ci-dessus.

La comparante, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisée par M. Chreih, conformément à la procuration mentionnée ci-dessus, déclare souscrire au nom et pour le compte de M. Chreih à (i) cinq millions (5.000.000) Parts Sociales Ordinaires, (ii) cinq millions (5.000.000) Parts Sociales de Classe A, (iii) cinq millions (5.000.000) Parts Sociales de Classe B, (iv) cinq millions (5.000.000) Parts Sociales de Classe C, (v) cinq millions (5.000.000) Parts Sociales de Classe D, (vi) cinq millions (5.000.000) Parts Sociales de Classe E, (vii) cinq millions (5.000.000) Parts Sociales de Classe F, (viii) cinq millions (5.000.000) Parts Sociales de Classe G, (ix) cinq millions (5.000.000) Parts Sociales de Classe H, (x) cinq millions (5.000.000) Parts Sociales de Classe I, et (xi) vingt-et-un mille huit cents (21.800) Parts Sociales de Profit, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune, et payer intégralement par un apport en numéraire le prix de souscription d'un montant de cinq cent mille deux cent dix-huit euros (500.218 EUR).

La comparante, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisée par Mme Enache, conformément à la procuration mentionnée ci-dessus, déclare souscrire au nom et pour le compte de Mme Enache à (i) deux millions trente-deux mille cinq cents (2.032.500) Parts Sociales Ordinaires, (ii) deux millions trente-deux mille cinq cents (2.032.500) Parts Sociales de Classe A, (iii) deux millions trente-deux mille cinq cents (2.032.500) Parts Sociales de Classe B, (iv) deux millions trente-deux mille cinq cents (2.032.500) Parts Sociales de Classe C, (v) deux millions trente-deux mille cinq cents (2.032.500) Parts Sociales de Classe D, (vi) deux millions trente-deux mille cinq cents (2.032.500) Parts Sociales de Classe E, (vii) deux millions trente-deux mille cinq cents (2.032.500) Parts Sociales de Classe F, (viii) deux millions trente-deux mille cinq cents (2.032.500) Parts Sociales de Classe G, (ix) deux millions trente-deux mille cinq cents (2.032.500) Parts Sociales de Classe H, (x) deux millions trente-deux mille cinq cents (2.032.500) Parts Sociales de Classe I, et (xi) dix mille (10.000) Parts sociales de Profit, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune, et payer intégralement par un apport en numéraire le prix de souscription d'un montant de deux cent trois mille trois cent cinquante euros (203.350 EUR).

La comparante, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisée par Mme Petra, conformément à la procuration mentionnée ci-dessus, déclare souscrire au nom et pour le compte de Mme Petra à (i) huit cent quarante-sept mille cinq cents (847.500) Parts Sociales Ordinaires, (ii) huit cent quarante-sept mille cinq cents (847.500) Parts Sociales de Classe A, (iii) huit cent quarante-sept mille cinq cents (847.500) Parts Sociales de Classe B, (iv) huit cent quarante-sept mille cinq cents (847.500) Parts Sociales de Classe C, (v) huit cent quarante-sept mille cinq cents (847.500) Parts Sociales de Classe D, (vi) huit cent quarante-sept mille cinq cents (847.500) Parts Sociales de Classe E, (vii) huit cent quarante-sept mille cinq cents (847.500) Parts Sociales de Classe F, (viii) huit cent quarante-sept mille cinq cents (847.500) Parts Sociales de Classe G, (ix) huit cent quarante-sept mille cinq cents (847.500) Parts Sociales de Classe H, (x) huit cent quarante-sept mille cinq cents (847.500) Parts Sociales de Classe I, et (xi) cinq mille (5.000) Parts sociales de Profit, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune, et payer intégralement par un apport en numéraire le prix de souscription d'un montant de quatre-vingt-quatre mille huit cents euros (84.800 EUR).

La comparante, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisée par Mme Stroe, conformément à la procuration mentionnée ci-dessus, déclare souscrire au nom et pour le compte de Mme Stroe à (i) un million vingt mille (1.020.000) Parts Sociales Ordinaires, (ii) un million vingt mille (1.020.000) Parts Sociales de Classe A, (iii) un million vingt mille (1.020.000) Parts Sociales de Classe B, (iv) un million vingt mille (1.020.000) Parts Sociales de Classe C, (v) un million vingt mille (1.020.000) Parts Sociales de Classe D, (vi) un million vingt mille (1.020.000) Parts Sociales de Classe E, (vii) un million vingt mille (1.020.000) Parts Sociales de Classe F, (viii) un million vingt mille (1.020.000) Parts Sociales de Classe G, (ix) un million vingt mille (1.020.000) Parts Sociales de Classe H, (x) un million vingt mille (1.020.000) Parts Sociales de Classe I, et (xi) quatre mille (4.000) Parts sociales de Profit, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune, et payer intégralement par un apport en numéraire le prix de souscription d'un montant de cent-vingt mille quarante euros (120.040 EUR).

La comparante, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisée par Mme Panait, conformément à la procuration mentionnée ci-dessus, déclare souscrire au nom et pour le compte de Mme Panait à (i) huit cent quarante-sept mille cinq cents (847.500) Parts Sociales Ordinaires, (ii) huit cent quarante-sept mille cinq cents (847.500) Parts Sociales de Classe A, (iii) huit cent quarante-sept mille cinq cents (847.500) Parts Sociales de Classe B, (iv) huit cent quarante-sept mille cinq cents (847.500) Parts Sociales de Classe C, (v) huit cent quarante-sept mille cinq cents (847.500) Parts Sociales de Classe D, (vi) huit cent quarante-sept mille cinq cents (847.500) Parts Sociales de Classe E, (vii) huit cent quarante-sept mille cinq cents (847.500) Parts Sociales de Classe F, (viii) huit cent quarante-sept mille cinq cents (847.500) Parts Sociales de Classe G, (ix) huit cent quarante-sept mille cinq cents (847.500) Parts Sociales de Classe H, (x) huit cent quarante-sept mille cinq cents (847.500) Parts Sociales de Classe I, et (xi) deux mille quatre cents (2.400) Parts sociales de Profit, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune, et payer intégralement par un apport en numéraire le prix de souscription d'un montant de quatre-vingt-quatre mille sept cent soixante-quatorze euros (84.774 EUR).

La comparante, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisée par M. Semeniuc, conformément à la procuration mentionnée ci-dessus, déclare souscrire au nom et pour le compte de M. Semeniuc à (i) deux cent cinquante mille (250.000) Parts Sociales Ordinaires, (ii) deux cent cinquante mille (250.000) Parts Sociales de Classe A, (iii) deux cent cinquante mille (250.000) Parts Sociales de Classe B, (iv) deux cent cinquante mille (250.000) Parts Sociales de Classe C, (v) deux cent cinquante mille (250.000) Parts Sociales de Classe D, (vi) deux cent cinquante mille (250.000) Parts Sociales de Classe E, (vii) deux cent cinquante mille (250.000) Parts Sociales de Classe F, (viii) deux cent cinquante mille (250.000) Parts Sociales de Classe G, (ix) deux cent cinquante mille (250.000) Parts Sociales de Classe H, (x) deux cent cinquante mille (250.000) Parts Sociales de Classe I, et (xi) mille huit cents (1.800) Parts sociales de Profit, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune, et payer intégralement par un apport en numéraire le prix de souscription d'un montant de vingt-cinq mille dix-huit euros (25.018 EUR).

La comparante, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisée par M. Panaete, conformément à la procuration mentionnée ci-dessus, déclare souscrire au nom et pour le compte de M. Panaete à (i) deux cent cinquante mille (250.000) Parts Sociales Ordinaires, (ii) deux cent cinquante mille (250.000) Parts Sociales de Classe A, (iii) deux cent cinquante mille (250.000) Parts Sociales de Classe B, (iv) deux cent cinquante mille (250.000) Parts Sociales de Classe C, (v) deux cent cinquante mille (250.000) Parts Sociales de Classe D, (vi) deux cent cinquante mille (250.000) Parts Sociales de Classe E, (vii) deux cent cinquante mille (250.000) Parts Sociales de Classe F, (viii) deux cent cinquante mille (250.000) Parts Sociales de Classe G, (ix) deux cent cinquante mille (250.000) Parts Sociales de Classe H, (x) deux cent cinquante mille (250.000) Parts Sociales de Classe I, et (xi) deux mille quatre cents (2.400) Parts sociales de Profit, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune, et payer intégralement par un apport en numéraire le prix de souscription d'un montant de vingt-cinq mille vingt-quatre euros (25.024 EUR).

La comparante, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisée par IV Investments Limited, conformément à la procuration mentionnée ci-dessus, déclare souscrire au nom et pour le compte de IV Investments Limited à neuf mille six cents (9.600) Parts Sociales de Profit, d'une valeur nominale d'un centime d'euros (0,01 EUR) chacune, et de payer intégralement par un apport en numéraire le prix de souscription d'un montant de quatre-vingt-seize euros (96 EUR).

La comparante, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisée par Mme Caraiani, conformément à la procuration mentionnée ci-dessus, déclare souscrire au nom et pour le compte de Mme Caraiani à deux mille quatre cents (2.400) Parts Sociales de Profit, d'une valeur nominale d'un centime d'euros (0,01 EUR) chacune, et payer intégralement par un apport en numéraire le prix de souscription d'un montant de vingt-quatre euros (24 EUR).

La comparante, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisée par M. Lucescu, conformément à la procuration mentionnée ci-dessus, déclare souscrire au nom et pour le compte de M. Lucescu à deux mille quatre cents (2.400) Parts Sociales de Profit, d'une valeur nominale d'un centime d'euros (0,01 EUR) chacune, et payer intégralement par un apport en numéraire le prix de Souscription d'un montant de vingt-quatre euros (24 EUR).

La comparante, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisée par Mme Minuta, conformément à la procuration mentionnée ci-dessus, déclare souscrire au nom et pour le compte de Mme Minuta à deux mille quatre cents (2.400) Parts Sociales de Profit, avec d'une valeur nominale d'un centime d'euros (0,01 EUR) chacune, et payer intégralement par un apport en numéraire le Prix de souscription d'un montant de vingt-quatre euros (24 EUR).

La comparante, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisée par Mme Redeleanu, conformément à la procuration mentionnée ci-dessus, déclare souscrire au nom et pour le compte de Mme Redeleanu à deux mille quatre cents (2.400) Parts Sociales de Profit, d'une valeur nominale d'un centime d'euros (0,01 EUR) chacune, et payer intégralement par un apport en numéraire le prix de souscription d'un montant de vingt-quatre euros (24 EUR).

La comparante, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisée par M. Popescu, conformément à la procuration mentionnée ci-dessus, déclare souscrire au nom et pour le compte de M. Popescu à mille huit cents (1.800) Parts Sociales de Profit, d'une valeur nominale d'un centime d'euros (0,01 EUR) chacune, et payer intégralement par un apport en numéraire le prix de souscription d'un montant de dix-huit euros (18 EUR).

La preuve du paiement du Prix de Souscription des Nouvelles Parts Sociales a été montrée et apportée au notaire soussigné.

Le montant total de l'augmentation du capital s'évalue à un million vingt-cinq mille quatre cent trente-quatre euros (1.025.434 EUR) à allouer au capital social de la Société.

Quatrième résolution

Les Associés ONT DECIDE de modifier l'article 5 (Capital Social) des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à quatre-vingt-onze millions cinq cent vingt-neuf mille quatre cent soixante-et-un euros et cinquante cents (91.529.461,50 EUR) divisé en neuf cent quinze millions deux cent quatre-vingt-sept mille sept cent soixante-quinze (915.287.775) parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales Ordinaires"), neuf cent quinze millions deux cent quatre-vingt-sept mille sept cent soixante-quinze (915.287.775) parts sociales de Classe A (les "Parts Sociales de Classe A"), neuf cent quinze millions deux cent quatre-vingt-sept mille sept cent soixante-quinze (915.287.775) parts sociales de Classe B (les "Parts Sociales de Classe B"), neuf cent quinze millions deux cent quatre-vingt-sept mille sept cent soixante-quinze (915.287.775) parts sociales de Classe C (les "Parts Sociales de Classe C"), neuf cent quinze millions deux cent quatre-vingt-sept mille sept cent soixante-quinze (915.287.775) parts sociales de Classe D (les "Parts Sociales de Classe D"), neuf cent quinze millions deux cent quatre-vingt-sept mille sept cent soixante-quinze

(915.287.775) parts sociales de Classe E (les "Parts Sociales de Classe E"), neuf cent quinze millions deux cent quatre-vingt-sept mille sept cent soixante-quinze (915.287.775) parts sociales de Classe F (les "Parts Sociales de Classe F"), neuf cent quinze millions deux cent quatre-vingt-sept mille sept cent soixante-quinze (915.287.775) parts sociales de Classe G (les "Parts Sociales de Classe G"), neuf cent quinze millions deux cent quatre-vingt-sept mille sept cent soixante-quinze (915.287.775) parts sociales de Classe H (les "Parts Sociales de Classe H"), neuf cent quinze millions deux cent quatre-vingt-sept mille sept cent soixante-quinze (915.287.775) parts sociales de Classe I (les "Parts Sociales de Classe I" et, ensemble avec les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe H désignées comme "Parts Sociales Préférentielles") et soixante-huit mille quatre cents (68.400) parts sociales de profit (les "Parts Sociales de Profit" qui ensemble avec Parts Sociales Préférentielles et les Parts Sociales Ordinaires seront désignées comme les "Parts Sociales") avec une valeur nominale d'un centime d'euros (0,01 EUR) chacune.

En plus du capital social, un compte de primes d'émission et/ou un compte 115 («Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres») sera mis en place. La Société pourra utiliser les sommes détenues sur le compte de primes d'émission ou le compte 115 («Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres») (le cas échéant) pour racheter ses Parts Sociales, apurer ses pertes, et distribuer des bénéfices aux associés ou bien elle peut allouer les fonds à la réserve statutaire."

Cinquième résolution

Les Associés ONT DECIDE de modifier le paragraphe 5 (deuxième point) de l'article 24 des Statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

"Deuxièmement, si dans le cas d'une Sortie, la Valeur d'Equity à la Sortie est plus élevée que la Valeur d'Equity à l'Entrée (le surplus au-dessus de la Valeur d'Equity à l'Entrée étant les "Profits Globaux") et que l'Investisseur Principal a atteint la Tranche I de Retour sur Investissement, alors, lors d'une Sortie, une portion du surplus des bénéfices disponibles sera distribuée aux titulaires de Parts Sociales de Profit ("Distribution Ratchet"). La portion des Profits Globaux à laquelle les titulaires de Parts Sociales de Profit auront droit sera fixée comme suit:

- 1) si l'Investisseur Principal atteint la Tranche I de Retour sur Investissement ou plus, mais moins que la Tranche II de Retour sur Investissement, la Distribution Ratchet à payer sera égale au produit du montant des Profits Globaux par 3,5%;
- 2) si l'Investisseur Principal atteint la Tranche II de Retour sur Investissement ou plus, mais moins que la Tranche III de Retour sur Investissement, la Distribution Ratchet à payer sera égale au produit du montant des Profits Globaux par 4%;
- 3) si l'Investisseur Principal atteint la Tranche III de Retour sur Investissement ou plus, mais moins que la Tranche IV de Retour sur Investissement, la Distribution Ratchet à payer sera égale au produit du montant des Profits Globaux par 4,5%;
- 4) si l'Investisseur Principal atteint la Tranche IV de Retour sur Investissement ou plus, la Distribution Ratchet à payer sera égale au produit du montant des Profits Globaux par 5,5%."

Sixième résolution

8. Les Associés ONT DECIDE de modifier la définition de "Valeur d'Equity à l'Entrée" sous le Chapitre VIII des Statuts afin qu'elle ait la teneur suivante:

"Valeur d'Equity à l'Entrée" signifie le montant total d'equity (que ce soit par le biais d'un Prêt de Financement à toute entité ou personne ou autre) et des Titres de Créances (le cas échéant) (i) investis dans le Groupe par tous les Titulaires de Participations (ii) (sans double comptage des montants investis par l'Investisseur Principal dans le Group) investis dans l'Investisseur Principal dans le cadre de la réalisation de la vente de Central Medical Unirea S.R.L. (sauf aux fins des définitions de "IRR", "Tranche I de Retour sur Investissement", "Tranche II de Retour sur Investissement", "Tranche III de Retour sur Investissement" et "Tranche IV de Retour sur Investissement", cette définition s'appliquera telle qu'elle uniquement à l'Investisseur Principal et non pas à tous les Titulaires de Participations) à partir de (et y compris) la date de la réalisation de l'acquisition de Central Medical Unirea S.R.L. (la "Réalisation") jusqu'à et y compris une Sortie, y compris notamment (a) les honoraires et frais encourus en relation avec l'acquisition de Central Medical Unirea S.R.L. plus (b) le Coût Initial des Titres comme lors de la Réalisation, plus (c) tous les fonds utilisés pour rembourser les frais des Sociétés Holdings ou pour remonter des fonds, moins un montant égal à 1.470.000 €."

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toute espèce qui incombent à la Société en raison de cet acte sont estimés à environ deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

Le notaire instrumentant, qui comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

La lecture du présent acte a été faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom, état civil et demeure, ce mandataire a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: S. LECOMTE, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 5 novembre 2015. Relation: DAC/2015/18802. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): J. THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 13 novembre 2015.

Référence de publication: 2015184926/651.

(150206325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2015.

Skillfinder S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 201.539.

—
STATUTES

In the year two thousand fifteen,
on the thirteenth day of the month of November.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg.

there appeared the following:

Mr Darren Paul HALL, Director, born in Luton (United Kingdom), on 17 May 1970, residing at 45, Claremont Road, London N6 5DA (United Kingdom),

here represented by:

Mrs Françoise PREVOST, employee, residing professionally at 18-20, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy given to him (her) under private seal in Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, on 09 October 2015,

which proxy after been signed “ne varietur” by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes.

The same appearing person, through his proxy holder, requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a “société à responsabilité limitée” as follows

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the “Laws”) and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of "SKILLFINDER S.à r.l.”

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the Municipality of Strassen, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the Municipality of Strassen by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The Company shall carry on the business of recruitment and placement of permanent staff in the territory of the Grand Duchy of Luxembourg and abroad and in the financial services and banking sectors.

The Company shall carry on the business of recruitment and placement of all kind of personnel including managers, professionals, executives, skilled, semi-skilled, unskilled workers, and other technical personnel.

The Company may also carry out administrative, management and coordination activities such as human resources, office services, customer contact services and any invoicing and billing services. The Company may also provide services

for the recruiting of personnel and consulting activity relating to organization, recruiting and human resources matters through Internet or in any other manner.

The Company may also carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participations.

The company may also manage and develop its own real estate.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Furthermore the company shall have all powers necessary to the accomplishment or the development of its object, within the limits of all activities permitted to a «Société de Participations Financières».

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Incorporation.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euros (12'500.- EUR) divided into twelve thousand five hundred (12'500) shares with a nominal value of one euro (1.- EUR) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares in view of their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers, Auditors

Art. 9. Managers. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the “Class A Managers”) or class B Managers (the “Class B Managers”).

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) are in the competence of the Managers.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the single Manager or by the joint signatures of any two Managers if more than one Manager has been appointed, unless otherwise decided by a resolution of the sole shareholder or by a resolution taken at the extraordinary general meeting of shareholders, as the case may be.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or the sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the “Secretary”).

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, visioconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 13. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed

for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of Interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Managers' Liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any member of the Board of Managers, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 17. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or independent auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause.

Chapter IV. - Shareholders

Art. 18. Powers of the Shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested with them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 19. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders, of which one must be held in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on the third Friday of the month of June at 03.00 p.m..

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Other General Meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 21. Notice of General Meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiary, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiary, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 22. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 23. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 24. Vote. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 25. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 26. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of April of each year and ends on the last day of March of the following year.

Art. 27. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 28. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 30. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares, as well as a share premium, as the case may be, has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Shareholder	Subscribed Capital	Number of Shares	Amount Paid in
Mr Darren Paul HALL, prenamed;	12'500.- EUR	12'500	12'500.- EUR
Total	12'500.- EUR	12'500	12'500.- EUR

The amount of twelve thousand five hundred euros (12'500.- EUR) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately nine hundred euros.

Transitory Provision

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of March 2016.

Resolutions of the sole shareholder *First Resolution*

The sole shareholder resolved to establish the registered office at 3, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg.

Second Resolution

The sole shareholder resolved to set at two (2) the number of Managers and further resolved to appoint the following persons for an unlimited duration:

(i) Mr Gareth Edward REYNOLDS, Director, born in Detmold (Germany), on 18 September 1971, residing at 45, rue Pierre Krier, L-3854 Schifflange, Grand Duchy of Luxembourg, as technical manager, with individual and unlimited signing authority and

(ii) Mr Darren Paul HALL, Director, born in Luton (United Kingdom), on 17 May 1970, residing at 45, Claremont Road, London N6 5DA (United Kingdom),

as administrative manager, with individual limited signing authority for all bank and other financial transactions amounting to one thousand euro (1'000.- EUR); for all same transactions exceeding the prementioned amount of one thousand euro (1'000.- EUR) the joint signature of both managers will in every case be required.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the proxy holder of the appearing person, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same proxy holder and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, known to the undersigned notary by her surname, first name, civil status and residence, such proxy holder signed together with Us the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze,
le treize novembre.

Par devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, (Grand-Duché du Luxembourg).

a comparu:

Monsieur Darren Paul HALL, Directeur, né à Luton (Royaume-Uni), le 17 mai 1970, demeurant au 45, Claremont Road, Londres N6 5DA (Royaume-Uni),

ici représenté par:

Madame Françoise PREVOST, employée privée, demeurant professionnellement au 18-20, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, le 09 octobre 2015, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le (la) mandataire de la personne comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

Laquelle personne comparante, par le biais de sa mandataire, a requis le notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée.

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «SKILLFINDER S.à r.l.»

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Commune de Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la Commune de Strassen par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet. La Société a pour activité le recrutement permanent de personnel sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger pour les secteurs de services financiers et de la banque.

La Société aura pour activité le recrutement et placement de tous types de personnel y inclus le personnel d'encadrement ainsi que d'autres professionnels, ainsi que des travailleurs qualifiés, semi-qualifiés ou non qualifiés, outre toute autre catégorie de personnel technique.

La Société a également pour objet la prestation de services administratifs, de gestion et de coordination tels que travaux de bureau, services de contact à la clientèle et tous services de facturation. La société pourra aussi fournir des services pour le recrutement de personnel et aura une activité de consultance relative à l'organisation, le recrutement et les ressources humaines à travers Internet ou de toute autre manière.

La Société peut également effectuer toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

Art. 4. Durée. La Société est établie pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12'500.- EUR) divisé en douze mille cinq cents (12'500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou par un acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, Commissaires aux comptes

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») ou Gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature du Gérant unique ou encore par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé, sauf dispositions contraires décidées par résolution de l'associé unique ou par résolution prise en assemblée générale extraordinaire des associés, selon le cas.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le(s) Gérant(s), mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Résolutions des Gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Gérants-Indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemnisera tout membre du Conseil de Gérance, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant(s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 17. Commissaires aux Comptes. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) au compte(s) ou réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) seront, le cas échéant, nommés par les Associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves.

Chapitre IV. Des associés

Art. 18. Pouvoirs des Associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés. L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le troisième vendredi du mois de juin de chaque année à 15.00 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Autres Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 21. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire aux comptes (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 22. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 23. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 24. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 25. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 26. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le premier avril de chaque année et s'achève le dernier jour de mars de l'année suivante.

Art. 27. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 28. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 30. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales, de même que la prime d'émission, le cas échéant a été payée à cent pour cent (100%) en numéraire ainsi qu'il suit:

Associé	Capital souscrit	Nombre de parts sociales	Montant libéré
M. Darren Paul HALL, prénommé;	12'500.-EUR	12'500	12'500.- EUR
Total	12'500.-EUR	12'500	12'500.- EUR

Le montant de douze mille cinq cents euros (12'500.- EUR) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ neuf cents euros.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de mars 2016.

Résolutions de l'associé unique

Première Résolution

L'associé unique a décidé d'établir le siège social au 3, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième Résolution

L'associé unique a décidé de fixer à deux (2) le nombre de Gérants et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période indéterminée:

(i) Monsieur Gareth Edward REYNOLDS, Directeur, né à Detmold (Allemagne), le 18 septembre 1971, demeurant au 45, rue Pierre Krier, L-3854 Schifflange, Grand-Duché de Luxembourg,

aux fonctions de gérant technique avec pouvoir de signature individuelle et illimitée et,

(ii) Monsieur Darren Paul HALL, Directeur, né à Luton (Royaume-Uni), le 17 mai 1970, demeurant au 45, Claremont Road, Londres N6 5DA (Royaume-Uni),

aux fonctions de gérant administratif avec pouvoir de signature individuelle et limitée pour toutes opérations bancaires et autres transactions financières jusqu'à un montant de mille euros (1'000.- EUR); pour toutes opérations identiques dépassant ledit montant de mille euros (1'000.- EUR), la signature conjointe des deux gérants sera toujours requise.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande de la mandataire de la personne comparante, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande de la même mandataire et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire de la personne comparante, connue du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: F. PREVOST, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 16 novembre 2015. Relation: EAC/2015/26617. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015187357/636.

(150209276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2015.

Dream GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 163.043.

In the year two thousand and fifteen, on the ninth day of the month of November.

Before Maître Cosita Delvaux, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of "Dream GP S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated on 17th August 2011 by deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") of 29 August 2011 number 1986 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B163.043 (the "Company").

The articles of incorporation of the Company were amended on 30 November 2011 by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial of 17 January 2012 number 136.

The meeting was presided by Me Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary and scrutineer Me Darya Spivak, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxyholder, the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. The said list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appeared from said attendance list, all twelve thousand five hundred (12,500) shares in issue in the Company were represented at the general meeting and the shareholders of the Company declared that they had prior knowledge of the agenda so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items on the agenda.

2. The agenda of the meeting is as follows:

Agenda

A. Amendment and restatement of the articles of incorporation of the Company, substantially in the form attached to the proxies;

B. Recomposition of the board of managers of the Company in line with the amended and restated articles by (i) reclassification of Mr Stuart Banks as a class A Manager and Mr François Cornélis as a class B manager and (ii) appointment with immediate effect of:

1. Mrs Ingrid Moinet, professionally residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, born in Bastogne (Belgium), on 5 December 1975 as class B manager of the Company for an undetermined period of time; and

2. Mr Christian Ralison, professionally residing at 4, rue Charles VI, L-1327 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, born in Washington (United States of America), on 7 May 1968 as class B manager of the Company for an undetermined period of time.

After the foregoing was approved by the appearing parties, the following resolutions were passed.

First resolution

The meeting resolved to amend and restate the articles of incorporation of the Company as set forth below:

DREAM GP S.À R.L.

AMENDED AND RESTATED ARTICLES OF INCORPORATION

In case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Dream GP S.à r.l." (the "Company") exists between the shareholder(s) and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, certificates of deposits and any other securities or financial instruments of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may act as general partner, commandité and/or manager of Dream Luxco S.C.A. and/or any subsidiary or affiliate thereof.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and in any type of assets. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity as it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any company or other enterprise in which the Company has an interest or which forms part

of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream) or any other company or entity as it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to or with respect to any of its investments for the purposes of efficient management, including without limitation techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) divided into twelve thousand five hundred shares (12,500) with a nominal value of one Euro (EUR1.00) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

The sole manager or as the case may be the board of managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of incorporation to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be the board of managers. Vis-à-vis third parties the sole manager or as the case may be the board of managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the articles of incorporation to the general meeting or as may be provided herein.

The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers five (5) business days at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, e-mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company. In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of anyone of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or anyone of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together.

Art. 8. Liability of the Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

- (i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;
- (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or
- (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Second resolution

The meeting resolved to recompose the board of managers in line with the amended and restated articles by (i) reclassifying Mr Stuart Banks as a class A manager and Mr François Cornélis as a class B manager and (ii) appointment with immediate effect of:

1. Mrs Ingrid Moinet, professionally residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, born in Bastogne (Belgium), on 5 December 1975, as class B manager of the Company for an undetermined period of time; and

2. Mr Christian Ralison, professionally residing at 4, rue Charles VI, L-1327 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, born in Washington (United States of America), on 7 May 1968, as class B manager of the Company for an undetermined period of time.

There being no further item on the agenda, the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at EUR 2,000.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on the request of the general meeting, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same general meeting in case of divergences between the English and French versions, the English version will be prevailing.

Whereof, done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading the present deed to the general meeting, the bureau of the general meeting signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le neuvième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des associés de «Dream GP S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée dont le siège social se situe au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée le 17 août 2011 par acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 29 août 2011 numéro 1986 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B163.043 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés le 30 novembre 2011 par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial du 17 janvier 2012 numéro 136.

L'assemblée a été présidée par Me Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

A été nommé comme secrétaire et scrutateur Me Darya Spivak, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. Les associés représentés ainsi que le nombre de parts sociales que chacun détient figurent sur une liste de présence signée par le mandataire, le président, le secrétaire et scrutateur ainsi que le notaire soussigné. Ladite liste sera annexée au présent acte afin d'être soumise aux formalités de l'enregistrement.

Tel qu'il appert de ladite liste de présence, la totalité des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises dans la Société était représentée à l'assemblée générale et les associés de la Société ont déclaré avoir eu connaissance au préalable de l'ordre du jour de sorte que l'assemblée était valablement constituée et en mesure de délibérer valablement sur l'ensemble des points portés à l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

A. Modification et refonte des statuts de la Société, substantiellement sous la forme annexée aux procurations;

B. Recomposition du conseil de gérance de la Société conformément aux statuts modifiés et refondus par (i) la reclassement de Monsieur Stuart Banks en tant que Gérant de classe A et de Monsieur François Cornélis en tant que gérant de classe B et (ii) la nomination avec effet immédiat de:

1. Madame Ingrid Moinet, demeurant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, née à Bastogne (Belgique), le 5 décembre 1975 en tant que gérant de classe B de la Société pour une période indéterminée; et

2. Monsieur Christian Ralison, demeurant professionnellement au 4, rue Charles VI, L-1327 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, né à Washington (États-Unis d'Amérique), le 7 mai 1968 en tant que gérant de classe B de la Société pour une période indéterminée.

Après que les parties comparantes ont approuvé ce qui précède, les résolutions suivantes ont été adoptées.

Première résolution

L'assemblée a décidé de modifier et de refondre les statuts de la Société comme énoncés ci-dessous:

DREAM GP S.À R.L.

STATUTS MODIFIÉS ET REFONDUS

En cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe entre l'(les) associé(s) et toutes les personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Dream GP S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et l'aliénation de participations et de tout intérêt, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou d'autres entités commerciales, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, de titres obligataires, de certificats

de dépôts et de tout autre titre ou instrument financier de quelque nature que ce soit, ainsi que la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut agir en tant que general partner, commandité et/ou gérant de Dream Luxco S.C.A. et/ou toute filiale ou tout affilié de cette dernière.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit et ce, dans tout type d'actifs. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer ses activités par l'intermédiaire de succursales situées au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations et de certificats de créance.

La Société peut prêter des fonds, y compris et ce, sans limitation, ceux résultant d'emprunts de la Société ou de l'émission de tout titre de participation ou de créance de quelque nature que ce soit, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et engagements ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre profit ou au profit de ces entités.

D'une manière générale, elle peut prêter assistance (par des prêts, des avances, des garanties, des sûretés ou autrement) de quelque manière que ce soit à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris up stream ou cross stream) ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée, prendre des mesures de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle pourrait juger utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société peut de manière générale employer toutes les techniques et tous les instruments relatifs à ou concernant l'un de ses investissements à des fins de gestion efficace, y compris et ce de manière non limitative, les techniques et instruments conçus pour protéger la Société des risques de crédit, des risques de taux de change, des risques de taux d'intérêts et d'autres risques.

Enfin, la Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, techniques, financières ou autres, liées directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant selon les modalités prévues en cas de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales, tant au Luxembourg et qu'à l'étranger.

Dans le cas où le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert provisoire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance des parties intéressées par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1,00 EUR) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution adoptée par les associés selon les modalités requises pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales sur résolution de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf disposition contraire de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent du capital de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est doté des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tous les actes de disposition et d'administration relevant de l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale relèveront de la compétence du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. À l'égard des tiers, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances pour le compte de la

Société ainsi que pour effectuer, autoriser et approuver tous les actes et toutes les opérations qui se rapportent à la Société et ne sont pas réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale ou conformément aux dispositions des présents statuts.

Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui statue à la majorité simple et qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucune durée n'est indiquée, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motif valable (ad nutum) et ce, à tout moment.

En cas de pluralité de gérants, ceux-ci constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens similaires de communication permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer entre elles. Une réunion peut également être tenue à tout moment uniquement sous forme de conférence téléphonique ou par un moyen similaire. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion ou à la tenue en personne de cette réunion. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant et ce, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis de convocation écrit aux réunions du conseil de gérance doit être remis aux gérants au moins cinq (5) jours ouvrables avant la date prévue de la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut toutefois être passé outre à cet avis de convocation si chaque gérant donne son assentiment par écrit, par câble, télégramme, télex, courriel ou télécopie, ou par tout autre moyen similaire de communication. Il n'est pas obligatoire de remettre un avis de convocation spécial pour une réunion du conseil devant se tenir à une heure et un lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment constatée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société. Toutefois, dans le cas où l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance peut être valablement adoptée si elle est approuvée par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (y compris par voie de représentation).

Le conseil de gérance peut également et ce, à l'unanimité, adopter des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopie ou tout autre moyen similaire de communication. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment signés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi ou un extrait de celles-ci pourra être émis sous la signature individuelle de quelque gérant que ce soit.

La Société sera engagée par la signature individuelle du gérant unique en cas de gérant unique et, dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature individuelle de l'un des gérants, étant toutefois entendu que, dans le cas où l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'y en a qu'un seul) ou, le cas échéant, le conseil de gérance ou l'un des gérants ou, s'il existe différentes classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B agissant de concert.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Le(s) gérant(s) ne sont pas tenus personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou a été, gérant ou fondé de pouvoir de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et pour toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle dans le cadre d'une demande, action, poursuite ou procédure dans laquelle elle est impliquée en tant que partie ou autrement en vertu de son mandat présent ou passé de gérant ou fondé de pouvoir et pour les sommes payées ou engagées par elle dans le cadre de leur règlement. Les termes «demande», «action», «poursuite» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, poursuites ou procédures (civiles, pénales ou autres, y compris les procédures d'appel) actuelles ou éventuelles et les termes «responsabilité» et «dépenses» comprendront et ce, de manière non limitative, les honoraires d'avocats, frais, jugements, montants payés dans le cadre d'une transaction et toutes autres responsabilités.

Aucune indemnisation ne sera due à un gérant ou fondé de pouvoir:

(i) en cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'exécution des obligations découlant de sa fonction;

(ii) dans le cadre d'une affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) en cas de transaction, à moins que celle-ci n'ait été approuvée par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes sera divisible, n'affectera aucun autre droit dont un gérant ou fondé de pouvoir peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant ou fondé de pouvoir et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions des présentes n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les dirigeants et fondés de pouvoir, en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses relatives à la préparation et la représentation d'une défense dans le cadre de toute demande, action, poursuite ou procédure de la nature décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision définitive sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du fondé de pouvoir ou dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation aux termes du présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il dispose d'un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par l'intermédiaire d'un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et à la (aux) majorité(s) prévue(s) par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où la loi le permet) ou lors de l'assemblée. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution écrite valable (le cas échéant) représente l'ensemble des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par un avis de convocation envoyé par courrier recommandé aux associés à leur adresse figurant dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si l'intégralité du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions écrites, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prendront effet après approbation de la majorité tel que prévu par la loi en matière de décisions collectives (ou sous réserve du respect des conditions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être adoptée à tout moment et ce, sans convocation préalable.

Sauf disposition contraire de la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, quelle que soit la portion du capital représentée. (ii) Cependant, les décisions portant sur la modification des statuts sont prises par (x) la majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions portant sur le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

Art. 11. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont mis à la disposition des associés au siège social de la Société.

Art. 13. Distributions. Il est prélevé, sur les bénéfices nets, cinq pour cent (5%) affectés à la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de verser des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable préparé par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance, duquel il apparaît que des fonds suffisants sont disponibles en vue d'une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés ainsi que des réserves et primes distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve à établir en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés sur décision de l'assemblée générale des associés.

La prime d'émission peut être distribuée aux associés sur décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

Art. 16. Loi applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Seconde résolution

L'assemblée a décidé de recomposer le conseil de gérance conformément aux statuts modifiés et refondus par (i) la reclassification de Monsieur Stuart Banks en tant que gérant de classe A et de Monsieur François Cornélis en tant que gérant de classe B et (ii) la nomination avec effet immédiat de:

1. Madame Ingrid Moinet, demeurant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, née à Bastogne (Belgique), le 5 décembre 1975, en tant que gérant de classe B de la Société pour une période indéterminée; et

2. Monsieur Christian Ralison, demeurant professionnellement au 4, rue Charles VI, L-1327 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, né à Washington (États-Unis d'Amérique), le 7 mai 1968, en tant que gérant de classe B de la Société pour une période indéterminée.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société sont estimés à EUR 2.000,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de l'assemblée générale, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande de la même assemblée générale, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à l'assemblée générale, le bureau de l'assemblée générale et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: T. HOSS, D. SPIVAK, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 12 novembre 2015. Relation: 1LAC/2015/35775. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015186917/481.

(150209214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2015.

Sunelec Berdorf S.C., Société Civile.

Siège social: L-8070 Bertrange, 37, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg E 5.212.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise par la gérance en date du 1^{er} avril 2015 que:

- Le siège social est fixé au 37, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2015.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2015188134/14.

(150209746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2015.

T-C PEP Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 883.300,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 163.894.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 4 mai 2015, les associés ont décidé de renouveler le mandat de réviseur d'entreprises agréé de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg,

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2015.

Référence de publication: 2015188136/14.

(150209703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2015.

Luxaviation Holding Company, Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 147.397.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les actionnaires de la Société en date 19 novembre 2015 que DEGESTEN, M. Philippe Kauffman, M. Dirk Bruse, M. Alexey Bazhenov et M. Knut Reinertz ont démissionné de leur fonction d'administrateurs de la Société avec effet immédiat.

Il résulte de ces mêmes résolutions que (i) M. Yang Fan, ayant son adresse professionnelle à JE Mansion, No.18 Xi-waguoyuan, East Wan'an Road, Yuquanshan, 100091 Pékin, République Populaire de Chine, et (ii) M. Zhang Han, ayant son adresse professionnelle à JE Mansion, No.18 Xi-waguoyuan, East Wan'an Road, Yuquanshan, 100091 Pékin, République Populaire de Chine, ont tous deux été nommés en tant que nouveaux administrateurs de la Société, avec effet immédiat et pour une durée de six ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Luxaviation Holding Company

Référence de publication: 2015188688/19.

(150210926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2015.

Teramy Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 171.015.

—
Extrait des décisions prises par les associés en date du 19 novembre 2015

1. M. Christophe-Emmanuel SACRE a démissionné de son mandat de gérant B.

2. Le nombre de gérants a été diminué de quatre (4) à trois (3).

Luxembourg, le 19.11.2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Teramy Investments S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015188140/14.

(150209327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2015.

The Enterprise Expansion Fund, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 184.554.

—
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 16 juin 2015 que:

- Le mandat de M. Hubert A. Cottogni en tant que Président ayant expiré au 11 mars 2015, le Conseil a pris la décision de nommer M. Claudio Viezzoli, demeurant au One Exchange Square, EC2H 2JN London, Royaume-Uni, nouveau Président du Conseil d'Administration et ce pour une durée d'un an.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2015.

THE ENTERPRISE EXPANSION FUND

Le Mandataire

Référence de publication: 2015188141/16.

(150208828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2015.

Buro Center Kiem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3754 Rumelange, 15, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 59.197.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement de la société qui s'est tenue le 12/11/2015 à 9.00

Les actionnaires décident de nommer pour 6 ans avec effet immédiat en remplacement:

- de Gilbert POECKES, démissionnaire en AGO de son mandat le 27 octobre 2015 l'administrateur Fiona SCHINTGEN, administrateur de société, demeurant à 113 Rue de Bridel à 7217 Bereldange,

- de Antoine BAI, démissionnaire en AGO de son mandat le 27 octobre 2015 l'administrateur Géraldine SCHINTGEN, administrateur de société, demeurant à 113 A Rue de Bridel à 7217 Bereldange,

- de Norbert FRIOB, démissionnaire en AGO de son mandat le 27 octobre 2015 l'administrateur Léa BEISSEL, administrateur de société, demeurant à 113 Rue de Bridel à 7217 Bereldange,

- de Paul KAYSER, démissionnaire en AGO de son mandat le 27 octobre 2015 l'administrateur Maggy SCHINTGEN, administrateur de société, demeurant à 113 Rue de Bridel à 7217 Bereldange,

Les actionnaires décident de renouveler pour 6 ans avec effet immédiat le mandat de Robert SCHINTGEN, administrateur de société, demeurant à 113 Rue de Bridel à 7217 Bereldange

Les actionnaires décident en outre de nommer pour 6 ans avec effet immédiat un administrateur délégué en la personne de: Robert SCHINTGEN, administrateur de société, demeurant à 113 Rue de Bridel à 7217 Bereldange

Fait à Rumelange, le 12/11/2015.

Certifié sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2015189196/24.

(150212401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

Wind Finance SL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 110.868.

—
Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 19 novembre 2015

L'Assemblée a décidé de renouveler les mandats des administrateurs actuels de la société jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes annuels 2015.

L'Assemblée a décidé de renouveler le mandat de réviseur d'entreprises agréé de la société PricewaterhouseCoopers jusqu'à l'issue de l'assemblée générale approuvant les comptes annuels 2015.

Luxembourg, le 19 novembre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Wind Finance SL S.A.

Mme Nathalie Baloze

Référence de publication: 2015188191/16.

(150210164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2015.

Acheron Portfolio Corporation (Luxembourg), Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 129.880.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015188218/9.

(150210747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2015.

Digital Services XXXVI 10 S.C.Sp, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 196.016.

EXTRAIT

Digital Services XXXIV (GP) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, a changé d'adresse, et a, à présent, son siège social au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 20 novembre 2015.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2015188385/18.

(150210753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2015.

NG Luxembourg 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 120.900.

Les statuts coordonnés au 4 novembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2015188803/11.

(150210993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2015.

CVIC II Lux Sub Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 174.841.

Der Gesellschaftssitz der alleinigen Gesellschafterin CVIC II LUX HOLDINGS S.À.R.L., N° du Registre de Commerce: B174838, ist mit Datum vom 1. Oktober 2015 von L-1528 Luxembourg, 11-13 boulevard de la Foire, nach L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen verlegt worden.

Référence de publication: 2015189282/10.

(150212311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

Damco Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 42-44, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 141.276.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 20 novembre 2015 a pris acte de la démission de Monsieur Himanshu Sharma de son mandat de gérant

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015189296/11.

(150211537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.
